

### III. Ampleur du commerce licite de précurseurs et tendances les plus récentes du trafic de précurseurs

80. Le présent chapitre donne un aperçu des principales tendances et évolutions du commerce licite et du trafic de précurseurs chimiques, par groupe de substances, en vue de remédier aux lacunes et aux faiblesses des mécanismes de contrôle des précurseurs. Il récapitule les informations concernant les saisies et les détournements ou tentatives de détournement du commerce international ainsi que les activités liées à la fabrication illicite de drogues. Il se fonde sur les informations communiquées à l'OICS par divers mécanismes, tels que le formulaire D, les Systèmes PEN Online et PEN Online Light, le Système PICS et les Projets « Prism » et « Cohesion », ainsi que des rapports nationaux et d'autres informations officielles communiquées par les gouvernements. L'analyse porte sur la période allant jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2023.

81. Une grande partie du présent chapitre fournit des informations sur les substances non inscrites au Tableau I ou au Tableau II de la Convention de 1988, qui sont communiquées à l'OICS conformément au paragraphe 12 b de l'article 12 de la Convention. Les gouvernements communiquent également ce type d'informations à l'aide du Système PICS. Les données sur les produits chimiques non inscrits sont généralement présentées dans des sous-sections particulières, mais on peut également les retrouver dans les sections détaillant les tendances relatives aux substances inscrites aux Tableaux I et II de la Convention de 1988, en particulier dans les cas où les produits chimiques non inscrits en question font partie d'éléments plus complexes. **L'OICS tient à remercier une fois de plus les gouvernements pour les informations reçues et à rappeler aux autres gouvernements qu'ils sont tenus, en vertu de la Convention de 1988, de présenter chaque année le formulaire D dans les délais impartis. De même, les gouvernements sont encouragés à partager des informations sur les incidents concernant des précurseurs de la manière la plus complète et la plus pragmatique possible par l'intermédiaire du Système PICS. Sans échange de telles informations, il est impossible de repérer les nouvelles tendances du trafic de précurseurs et de la fabrication illicite de drogues, et de prendre des mesures suffisamment tôt, compromettant ainsi la coopération opérationnelle avec d'autres pays concernés.**

## A. Substances utilisées dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine

### 1. Substances utilisées dans la fabrication illicite d'amphétamines

#### a) Éphédrine et pseudoéphédrine

82. L'éphédrine et la pseudoéphédrine ont toutes deux des applications médicales légitimes. L'éphédrine est utilisée dans la fabrication de bronchodilatateurs (antitussifs), tandis que la pseudoéphédrine est utilisée dans la fabrication de bronchodilatateurs et de décongestionnants nasaux. Ces deux substances font l'objet d'un commerce international important. Toutefois, elles sont également utilisées dans la fabrication illicite de méthamphétamine. Pour fabriquer de la méthamphétamine, on utilise aussi du P-2-P, qui peut lui-même être fabriqué à partir d'acide phénylacétique ou d'une série de précurseurs sur mesure récemment placés sous contrôle, tels que l'APAA, l'APAAN et le MAPA (voir également annexe VIII), ou de produits chimiques non encore soumis à contrôle.

## Commerce licite

83. Entre le 1<sup>er</sup> novembre 2022 et le 1<sup>er</sup> novembre 2023, les pays exportateurs ont envoyé 5 630 notifications préalables à l'exportation via le Système PEN Online pour des envois prévus d'éphédrine et de pseudoéphédrine en vrac et sous forme de préparations pharmaceutiques. Ces notifications portaient, au total, sur environ 1 180 tonnes de pseudoéphédrine, ce qui représente une légère diminution des échanges par rapport à l'année précédente, et près de 87 tonnes d'éphédrine. Les envois provenaient de 41 pays et territoires exportateurs et étaient destinés à 179 pays et territoires importateurs.

84. Le tableau 2 ci-après présente les 10 pays dont les importations prévues d'éphédrine et de pseudoéphédrine, toutes formes confondues, étaient les plus importantes au cours de la période considérée, selon le volume ayant fait l'objet d'une notification dans le Système PEN Online.

**Tableau 2. Les 10 principaux pays importateurs d'éphédrine et de pseudoéphédrine, toutes formes confondues, en volume, 1<sup>er</sup> novembre 2022-1<sup>er</sup> novembre 2023**

Classement	Éphédrine	Pseudoéphédrine
1	République de Corée	États-Unis
2	Ghana	Türkiye <sup>a</sup>
3	Nigéria	Suisse
4	Égypte	Égypte
5	Danemark	Arabie saoudite
6	Ouganda	République de Corée
7	France	Indonésie
8	Chine, RAS de Hong Kong	France
9	États-Unis	Chili
10	Suisse	Canada

<sup>a</sup> Depuis le 31 mai 2022, « Türkiye » est la forme courte utilisée à l'Organisation des Nations Unies à la place de « Turquie ».

## Trafic

85. Les saisies mondiales d'éphédrines (c'est-à-dire d'éphédrine et de pseudoéphédrine) ont chuté ces dix dernières années, passant de plus de 43 tonnes en 2013 à seulement 6,1 tonnes – le chiffre le plus bas jamais enregistré – en 2021. Une légère augmentation a été observée en 2022, avec 36 pays ayant déclaré avoir saisi près de 6,7 tonnes. La diminution générale des saisies d'éphédrines ces dix dernières années contraste fortement avec l'augmentation des saisies mondiales de méthamphétamine au cours de la même période (voir fig. 6) et ne s'explique que partiellement par l'augmentation des saisies de précurseurs sur mesure du P-2-P (voir également par. 110 et 111).

Figure 6. Saisies d'éphédrine et de pseudoéphédrine signalées par les gouvernements au moyen du formulaire D et saisies de méthamphétamine signalées dans le questionnaire de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime destiné aux rapports annuels, 2013-2022

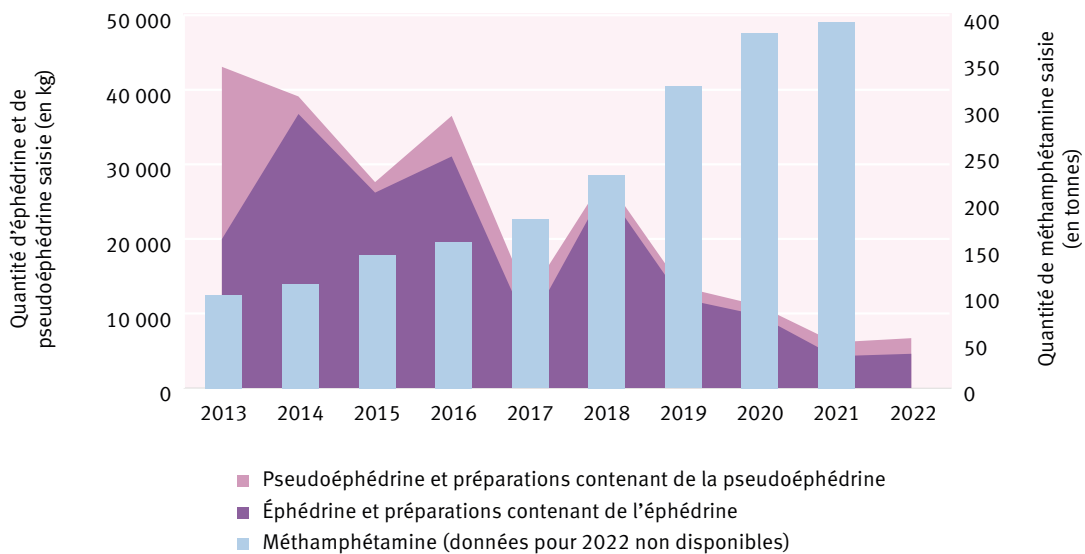
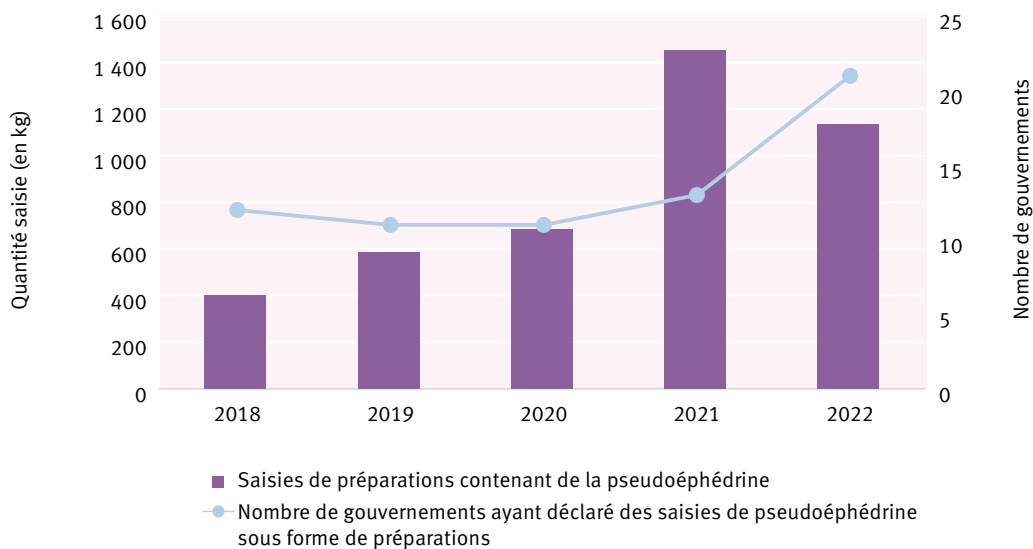


Figure 7. Saisies de préparations à base de pseudoéphédrine signalées par les gouvernements au moyen du formulaire D, 2018-2022



86. Alors que les saisies d'éphédrines ont globalement reculé, les saisies de préparations contenant de la pseudoéphédrine n'ont cessé d'augmenter depuis 2018<sup>15</sup>. Cette tendance s'est légèrement inversée en 2022, avec la saisie de près de 1,1 tonne de préparations contenant de la pseudoéphédrine dans 21 pays et le plus grand nombre de pays ayant signalé des saisies ces dix dernières années (voir fig. 7). Si moins de 1,4 tonne de préparations contenant de la pseudoéphédrine ont été saisies en 2021, la saisie de 1,1 tonne en 2022 est plus de deux fois supérieure à la

quantité saisie en 2018. Le fait que les saisies de préparations à base de pseudoéphédrine restent élevées et que le nombre et la répartition géographique des pays déclarant ces saisies ont augmenté<sup>16</sup> montre que les gouvernements doivent prendre des mesures concrètes pour lutter contre l'utilisation abusive de ces préparations à des fins illicites. **L'OICS réaffirme par conséquent qu'il est nécessaire**

<sup>15</sup>Rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2022 (E/INCB/2022/4), par. 64.

<sup>16</sup>En 2022, quatre pays (Argentine, Lettonie, Émirats arabes unis et République-Unie de Tanzanie) ont signalé pour la première fois des saisies de préparations pharmaceutiques contenant de la pseudoéphédrine. La saisie effectuée aux Émirats arabes unis et la saisie antérieure effectuée par l'Autriche en 2021 étaient destinées à la Macédoine du Nord, pays n'ayant encore jamais signalé de telles saisies.

**que les gouvernements mettent en place des mécanismes adéquats pour prévenir le détournement de préparations contenant les produits chimiques figurant aux Tableaux I et II de la Convention de 1988, en particulier de celles contenant de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine, et qu'ils appliquent des mesures de contrôle analogues à celles applicables aux substances elles-mêmes.**

87. La Chine a déclaré les saisies d'éphédrine les plus importantes au monde, avec plus de 2,1 tonnes sous forme de matières premières et 1 tonne sous forme de préparations. Avec plus de 3,1 tonnes, ces saisies représentaient près de 70 % des saisies mondiales d'éphédrines. Les saisies d'éphédrines réalisées par la Chine, qui portaient principalement sur l'éphédrine, ont fortement diminué depuis 2018, année au cours de laquelle près de 26 tonnes avaient été saisies. Cette baisse explique la diminution globale des saisies observée depuis lors. En outre, sur la base des saisies de propiophénone signalées par la Chine ces dernières années (voir également par. 141), il semble que l'éphédrine saisie dans le pays est généralement fabriquée illicitement à partir de propiophénone et ne résulte pas d'un détournement d'éphédrine des circuits licites.

88. L'Inde a déclaré avoir effectué la deuxième plus importante saisie d'éphédrines dans le monde en 2022, avec plus d'une tonne d'éphédrines saisie, dont 676 kg d'éphédrine saisis dans six opérations et 325 kg de pseudoéphédrine dans 25 opérations. La totalité des substances saisies, qui se présentaient dans tous les cas sous la forme de matières premières, provenaient des circuits internes. La saisie la plus importante a porté sur 662 kg d'éphédrine fabriquée illicitement dans une usine clandestine du nord de l'Inde à partir de propiophénone et d'acide tartrique originaires du pays<sup>17</sup>. Cette affaire montre que le Gouvernement indien doit coopérer avec les entreprises qui fabriquent des produits chimiques non placés sous contrôle pouvant être utilisés dans la fabrication illicite de drogues ou de précurseurs. **En outre, compte tenu des informations de plus en plus nombreuses faisant état de la fabrication illicite d'éphédrine, les gouvernements sont encouragés à procéder à des analyses scientifiques visant à établir le profil de l'éphédrine saisie afin de déterminer si elle a été fabriquée illicitement ou détournée de sources légitimes. Pour ce faire, une analyse plus poussée des caractéristiques du produit final (la méthamphétamine) serait également utile.**

89. Vingt-trois saisies, portant sur un total de 152 kg d'éphédrines, ont été réalisées dans des centres de distribution de courrier et de colis et des aéroports (y compris le fret aérien), les envois ayant été interceptés au moment où ils allaient être acheminés illicitement vers d'autres pays.

Comme par le passé, la plupart des envois (14) étaient destinés à l'Australie (45 kg d'éphédrine et 15 kg de pseudoéphédrine), suivie de la Nouvelle-Zélande (six saisies portant sur un total de 41 kg de pseudoéphédrine) et des Philippines (une saisie concernant 49 kg de pseudoéphédrine). En 2022, l'Inde n'avait déclaré aucune saisie de préparations pharmaceutiques contenant l'une ou l'autre substance, tandis qu'au 1<sup>er</sup> novembre 2023, elle avait signalé 16 incidents par l'intermédiaire du Système PICS, 13 concernant la pseudoéphédrine et 3 concernant l'éphédrine. Deux incidents ont porté sur près de 7,9 millions de comprimés de pseudoéphédrine. Dans les deux cas, les comprimés étaient destinés à faire l'objet d'un trafic vers d'autres pays ; 3,9 millions de comprimés saisis dans le nord-est du pays étaient destinés au Myanmar et 3,9 millions de ces comprimés allaient être acheminés vers le Soudan du Sud dans un conteneur.

90. Si l'on ne dispose généralement pas d'informations sur l'origine des éphédrines saisies en Inde (détournement ou fabrication illicite), la tendance des saisies semble indiquer que lorsque l'éphédrine est saisie sous forme de matière première, elle est issue de la fabrication illicite, et que les saisies de préparations pharmaceutiques à base d'éphédrine ou de pseudoéphédrine ont été détournées du commerce licite. En outre, l'itinéraire utilisé pour le trafic d'éphédrine et de pseudoéphédrine sous forme de matière première de l'Inde vers l'Australie et, dans une moindre mesure, vers la Nouvelle-Zélande est bien établi et a été régulièrement signalé dans le passé<sup>18</sup>. Le trafic de préparations à base de pseudoéphédrine vers le Myanmar en vue de la fabrication illicite de méthamphétamine dans ce pays a également été observé dans le passé<sup>19</sup>. L'OICS a abordé ces questions avec le Gouvernement indien afin de mieux comprendre l'origine des produits et les points de détournement, et attend la réponse du Gouvernement. **L'OICS encourage tous les gouvernements à cerner et à pallier les éventuels points faibles de leurs systèmes réglementaires qui sont exploités en particulier pour détourner des préparations pharmaceutiques contenant de la pseudoéphédrine du commerce licite.**

91. La Nouvelle-Zélande déclare la troisième plus importante saisie d'éphédrines dans le monde, avec plus de 800 kg saisis dans le cadre de 86 opérations. La pseudoéphédrine sous forme de matière première a représenté la majorité des saisies (27 saisies concernant au total 482 kg, dont 452 kg en provenance d'Inde). Après une longue période début 2022 pendant laquelle aucune saisie n'a été réalisée, les saisies d'éphédrine et de pseudoéphédrine brutes sont revenues à leurs niveaux antérieurs dans le courant de l'année. L'Inde a été identifiée comme le principal pays d'origine. L'OICS a également connaissance de la condamnation d'un homme

<sup>17</sup>Rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2022 (E/INCB/2022/4), par. 75.

<sup>18</sup>Ibid., par. 104.

<sup>19</sup>Ibid., par. 72.

d'affaires fidjien en Nouvelle-Zélande en août 2023 accusé d'avoir importé d'importantes quantités de pseudoéphédrine depuis 2017. Des enquêtes sont en cours à Fidji.

92. L'Australie est le pays qui a déclaré les plus importantes saisies d'éphédrines, avec 443 kg saisies, la majorité (384 kg) étant des préparations à base de pseudoéphédrine, dont 300 kg saisis dans le cadre de 72 opérations provenaient d'Inde. Lorsque le pays d'origine était connu, le Brunei Darussalam (17 kg saisis dans deux opérations) et le Népal (11 kg saisis dans une opération) étaient les deux principales sources des substances saisies. Au 1<sup>er</sup> novembre 2023, l'Australie avait signalé huit incidents par l'intermédiaire du Système PICS, cinq concernant la pseudoéphédrine et trois concernant l'éphédrine pour une quantité de 332 kg. Là encore, la pseudoéphédrine saisie dans deux des incidents provenait d'Inde ; toutefois, la saisie la plus importante, effectuée dans un port maritime, portait sur 240 kg de pseudoéphédrine en provenance de Malaisie. L'Inde reste donc l'une des premières sources d'approvisionnement d'éphédrines en Australie, bien que de nouveaux points d'origine tels que le Brunei Darussalam et le Népal aient également été identifiés. **L'OICS encourage les Gouvernements australien, indien, malaisien et néo-zélandais à enquêter conjointement tant sur les itinéraires établis que sur les nouveaux itinéraires utilisés pour le trafic d'éphédrines vers l'Océanie et à démanteler les réseaux criminels impliqués.**

93. Pour la première fois, les Émirats arabes unis n'ont signalé aucune saisie d'éphédrines en 2022, seule une saisie de 310 kg de préparations pharmaceutiques à base de pseudoéphédrine (2,58 millions de comprimés). Les informations communiquées par le pays par l'intermédiaire du Système PICS indiquent que la saisie portait sur des comprimés de Decancit SR et qu'elle a été effectuée à Dubaï. L'envoi en provenance d'Égypte aurait eu pour destination la Macédoine du Nord via la Jordanie et les Émirats arabes unis (la zone de franche de Jabel Ali). L'envoi avait été faussement déclaré comme contenant des « produits pharmaceutiques humains » et le code du Système harmonisé utilisé n'était pas celui attribué aux préparations pharmaceutiques à base de pseudoéphédrine. Il a été intercepté dans le cadre d'une enquête ouverte à la suite d'une saisie de 2,16 millions de comprimés de Decancit SR (259 kg) fabriqués en Autriche en décembre 2021, qui provenaient également d'Égypte et étaient destinés à la Macédoine du Nord via les Émirats arabes unis<sup>20</sup>. L'OICS a ensuite organisé une réunion d'échange d'informations à huis clos (voir par. 66) pour examiner cette affaire et d'autres concernant des préparations de pseudoéphédrine. Cette affaire montre également que les zones franches peuvent être exploitées pour le trafic de précurseurs et donc que les

gouvernements doivent réexaminer les mesures de contrôle mises en place dans ces zones et les renforcer, au besoin. L'opération « Insight » (voir également par. 61 à 63) vise précisément à lutter contre ce phénomène.

94. Le Myanmar a signalé la saisie de 305 kg de pseudoéphédrine sous forme de préparations pharmaceutiques, mais aucune information supplémentaire n'a été fournie à ce sujet. L'OICS a été informé d'une saisie portant sur 1,3 million de comprimés de pseudoéphédrine en provenance de l'Inde. Les saisies de précurseurs signalées ne correspondaient pas toutefois à la quantité record de 23 tonnes de cristaux de méthamphétamine saisis au Myanmar en 2022<sup>21</sup>. Cela pourrait indiquer une utilisation accrue de produits chimiques non placés sous contrôle dans la fabrication illicite de méthamphétamine, bien que l'on ne dispose guère d'informations sur le trafic et l'utilisation de produits chimiques de substitution dans la région (voir également par. 119).

95. Dix-sept pays européens ont déclaré des saisies d'éphédrine et de pseudoéphédrine dans le formulaire D, contre 20 en 2021. La quantité totale saisie était de 357 kg, soit nettement inférieure aux saisies d'environ une tonne déclarées les deux années précédentes. La majorité des saisies (295 kg) concernait des préparations pharmaceutiques contenant de l'éphédrine, les plus grandes saisies ayant été signalées par la République tchèque (179 kg), la Slovaquie (51 kg) et l'Irlande (50 kg). En Europe, en 2022, les saisies de préparations à base d'éphédrine étaient plus fréquentes que celles de pseudoéphédrine (voir également l'encadré). Par l'intermédiaire du Système PICS, l'OICS a connaissance d'une saisie de deux tonnes d'éphédrine dans le port maritime de Rotterdam en janvier 2023. L'envoi, qui provenait d'Afghanistan et avait transité par le Pakistan, avait été faussement déclaré comme de la poudre de talc. Une analyse scientifique réalisée ultérieurement a confirmé que l'éphédrine saisie était d'origine naturelle et provenait de la plante *éphédra* qui pousse à l'état sauvage en Afghanistan (voir également par. 99).

96. En 2022, les autorités tchèques ont déclaré avoir démantelé 250 laboratoires de méthamphétamine qui utilisaient des préparations pharmaceutiques contenant 50 mg d'éphédrine. Fin 2022, une autre préparation pharmaceutique, qui n'avait pas été officiellement approuvée et dont la teneur en pseudoéphédrine était plus élevée (120 mg), avait été saisie. Outre les 179 kg de préparations pharmaceutiques à base d'éphédrine saisis dans le cadre de 20 opérations, la République tchèque a également saisi 15 kg d'éphédrine sous forme de matière première (16 opérations), 12 kg de préparations à base de pseudoéphédrine (54 opérations) et 19 kg de pseudoéphédrine

<sup>20</sup> Rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2022 (E/INCB/2022/4), par. 81 et 115.

<sup>21</sup> ONUDC, Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, *Synthetic Drugs in East and South-East Asia: Latest Developments and Challenges* (Bangkok, 2023).

### Utilisation de préparations pharmaceutiques contenant de l'éphédrine dans la fabrication illicite de méthamphétamine Europe

En 2022, les autorités douanières tchèques ont demandé l'aide de l'OICS pour enquêter sur des saisies réalisées dans leur pays d'une préparation pharmaceutique contenant de l'éphédrine qui proviendrait de Roumanie. Trois saisies ont été effectuées à des postes frontières terrestres et sur des routes à l'intérieur du pays, 50 000 comprimés ayant été saisis dans le cadre de deux saisies et de 2 kg d'éphédrine dans la troisième. Un quatrième incident concernait la saisie de cette préparation dans un laboratoire de méthamphétamine illicite en Tchéquie. L'usage médical de la préparation n'était pas autorisé dans le pays et, par conséquent, aucune société tchèque n'avait été habilitée à en faire le commerce et la distribution. L'OICS a contacté les autorités roumaines leur demandant de confirmer que la préparation avait été achetée par les entreprises tchèques identifiées dans le cadre de l'enquête.

Ensuite, en 2023, un groupe criminel organisé ayant fabriqué et écoulé au moins 4,7 tonnes de méthamphétamine en Europe a été démantelé par les autorités tchèques, polonaises, roumaines et slovaques avec le soutien de l'Agence européenne pour la coopération en matière de justice pénale et de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol)<sup>a</sup>. Seize personnes ont été arrêtées et plus de 3,3 millions de comprimés contenant de l'éphédrine destinés à la fabrication de méthamphétamine ont été saisis.

La méthamphétamine aurait été fabriquée illicitement en Tchéquie et en Pologne à partir de produits pharmaceutiques fabriqués par une société pharmaceutique roumaine. Les comprimés fabriqués en Roumanie ont été expédiés à des entreprises sans autorisation de mise sur le marché dans plusieurs pays de l'Union européenne avant d'être détournés vers des laboratoires illicites.

#### Cadre juridique

Les préparations pharmaceutiques contenant de l'éphédrine et de la pseudoéphédrine ne sont pas placées sous contrôle à l'échelle internationale. Toutefois, l'OICS a encouragé les parties à la Convention à placer l'éphédrine et la pseudoéphédrine sous forme de préparations pharmaceutiques sous le même régime de contrôle que les substances elles-mêmes<sup>b</sup>. En vertu des règlements de l'Union européenne, l'exportation de préparations pharmaceutiques contenant de l'éphédrine ou de la pseudoéphédrine vers des pays qui ne sont pas membres de l'Union européenne nécessite la présentation d'une notification préalable à l'exportation, mais cela n'est pas nécessaire pour les échanges commerciaux à l'intérieur de l'Union européenne.

Dans le cas décrit ci-dessus, la Roumanie n'avait pas reçu après juin 2020 de notification préalable à l'exportation concernant ces deux substances par l'intermédiaire du Système PEN Online. Cela suggère que l'éphédrine et la pseudoéphédrine nécessaires à la fabrication des préparations pharmaceutiques détournées vers les circuits illicites provenaient probablement de l'Union européenne.

Étant donné qu'il n'est pas nécessaire d'envoyer des notifications préalables au commerce de précurseurs au sein de l'Union européenne, il est difficile de comprendre l'évolution du commerce licite en Roumanie et dans d'autres pays de l'Union européenne. Pour cette raison également, les autorités nationales compétentes qui exportent des précurseurs vers des pays européens ne sont pas en mesure de vérifier efficacement la légitimité des envois.

<sup>a</sup> [www.eurojust.europa.eu/news/crackdown-criminal-network-produced-and-distributed-methamphetamine-europe](http://www.eurojust.europa.eu/news/crackdown-criminal-network-produced-and-distributed-methamphetamine-europe).

<sup>b</sup> [www.incb.org/incb/en/precursors/precursors/recommendations/introduction.html](http://www.incb.org/incb/en/precursors/precursors/recommendations/introduction.html).

sous forme de matière première (14 opérations). La Slovaquie a signalé la saisie de 51 kg de préparations à base d'éphédrine dans un laboratoire de méthamphétamine, ainsi que la saisie d'environ 6 kg de préparations à base de pseudoéphédrine dans le cadre de plus de 100 opérations visant des laboratoires de méthamphétamine.

97. Parmi les autres pays ayant signalé des saisies d'éphédrines, le Nigéria a fait état d'une seule saisie de 131 kg d'éphédrine sous forme de matière première. L'envoi, dissimulé dans des appareils électriques destinés à la République démocratique du Congo, a été intercepté à l'aéroport de Lagos. Au 1<sup>er</sup> novembre 2023, le Nigéria avait communiqué cinq incidents concernant 127 kg d'éphédrine par l'intermédiaire du Système PICS. Trois de ces incidents se sont produits dans des aéroports et les envois étaient destinés au Congo, à l'Afrique du Sud et à la Zambie.

98. La Türkiye a signalé deux saisies représentant au total 41 kg d'éphédrine sous forme de matière première, la plus grande quantité signalée par le pays ces dix dernières années. Toutefois, aucune autre information n'a été communiquée.

99. L'Afghanistan, actuellement considéré comme l'un des principaux pays d'origine de la méthamphétamine, n'a pas soumis de formulaire D pour les deux dernières années, c'est-à-dire pour 2021 et 2022. Les dernières saisies avaient été signalées par le pays en 2019 et concernaient 440 kg de préparations à base de pseudoéphédrine. Les dernières saisies d'éphédrines signalées par le pays par l'intermédiaire du Système PICS remontent à 2018. En l'absence de données et de rapports officiels du pays, il n'est pas possible d'analyser de manière concluante le point de départ de la fabrication de méthamphétamine dans le pays. **L'OICS prie instamment les gouvernements qui effectuent des saisies de méthamphétamine en provenance d'Afghanistan de procéder à une analyse scientifique visant à établir le profil d'échantillons de drogues saisies afin de déterminer si elles ont été fabriquées à partir de sources naturelles, c'est-à-dire de la plante *éphédra*, ou à l'aide de préparations pharmaceutiques contenant des éphédrines synthétisées chimiquement. Cela permettrait de mieux éclairer les mesures que pourrait prendre la communauté internationale en matière de réglementation et de répression.**

100. Le rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2022 fait état de plusieurs saisies ou envois ayant fait l'objet d'objections et d'envois suspects de préparations pharmaceutiques contenant de la pseudoéphédrine en provenance d'Égypte et à destination de pays d'Afrique, d'Europe et d'Asie de l'Ouest<sup>22</sup>. Face à cela, l'OICS a organisé une réunion d'échange d'informations avec les pays concernés en juin 2023 (voir également par. 66). Il prend note avec satisfaction d'une série de mesures, y compris des modifications apportées au cadre réglementaire, adoptées par les autorités égyptiennes pour sécuriser le commerce international et empêcher le détournement des précurseurs.

## b) Noréphédrine et éphédra

### Commerce licite

101. Entre le 1<sup>er</sup> novembre 2022 et le 1<sup>er</sup> novembre 2023, 13 pays exportateurs ont envoyé, au moyen du Système PEN Online, des notifications préalables concernant 166 envois de noréphédrine vers 32 pays importateurs, pour plus de 27 tonnes de matière première et environ 760 kg de préparations pharmaceutiques, ce qui représente près du double des quantités de ces préparations ayant fait l'objet de notifications préalables l'année précédente. Des envois de quantités supérieures ou égales à 1 tonne ont été notifiés aux pays importateurs suivants (par ordre décroissant des quantités expédiées) : États-Unis, Danemark, Philippines, Myanmar et Mexique. Dans l'ensemble, le commerce international de noréphédrine, substance pouvant être utilisée dans la fabrication illicite d'amphétamine, est resté faible par rapport à celui d'autres précurseurs de stimulants de type amphétamine. Aucun envoi d'éphédra n'a fait l'objet d'une notification préalable.

### Trafic

102. Les États-Unis ont déclaré des saisies de noréphédrine concernant une petite quantité de 1,1 kg dans le formulaire D pour 2022. L'Australie est le seul autre pays à avoir signalé des saisies de cette substance, représentant 80 grammes dans 15 opérations. Ces cinq dernières années, les saisies mondiales de noréphédrine se sont élevées à 13 kg seulement, dont 12 kg aux États-Unis. Seuls six autres pays ont signalé des saisies de cette substance, portant sur des quantités mineures, ces cinq dernières années, signe que cette substance est de moins en moins utilisée pour la fabrication illicite d'amphétamine.

103. La Chine est le seul pays à avoir déclaré des saisies d'éphédra au moyen du formulaire D pour 2022, représentant au total 28 tonnes, contre plus de 100 tonnes en 2019 et 2020 et près de 30 tonnes en 2021. Aucune autre information sur ces saisies n'a été communiquée.

## c) P-2-P, acide phénylacétique, APAAN, APAA et MAPA

104. Le commerce international légitime de P-2-P est relativement modeste et se limite à quelques pays, alors que le commerce d'acide phénylacétique est beaucoup plus important. Les détournements de P-2-P du commerce légitime étaient rares ces dernières années, et les saisies concernaient souvent des produits fabriqués illicitement à partir d'un de leurs précurseurs. L'APAAN, l'APAA et le MAPA sont commercialisés en quantités très limitées, voire ne le sont pas du tout. D'après les données disponibles sur les saisies, ces trois dernières substances ont été largement remplacées par des substances non encore placées sous contrôle qui remplacent le P-2-P, à savoir les dérivés de l'acide méthylglycidique de P-2-P (voir fig. 9 et sous-section d ci-dessous).

### Commerce licite

105. Entre le 1<sup>er</sup> novembre 2022 et le 1<sup>er</sup> novembre 2023, le commerce international prévu de P-2-P et d'acide phénylacétique est resté à un niveau équivalent à celui des années précédentes. Trente-cinq envois prévus de P-2-P en provenance de cinq pays exportateurs vers huit pays importateurs et 731 envois prévus d'acide phénylacétique en provenance de 17 pays exportateurs vers 51 pays et territoires importateurs ont fait l'objet d'une notification préalable dans le Système PEN Online. Depuis novembre 2022, une notification préalable à l'exportation a été envoyée pour l'APAAN et deux notifications préalables à l'exportation pour le MAPA, portant sur seulement de petites quantités de ces substances.

106. Sur le formulaire D, la Chine a déclaré avoir intercepté deux envois d'acide phénylacétique, qui représentaient au total plus de 36 tonnes. Malheureusement, aucune autre information n'a été communiquée à ce sujet.

### Trafic

107. Pendant de nombreuses années après l'apparition des précurseurs sur mesure, les saisies de P-2-P ne résultaient pas d'un détournement du commerce légitime, mais indiquaient plutôt que des produits chimiques non placés sous contrôle, notamment des précurseurs sur mesure, étaient utilisés dans la fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine, le P-2-P étant un produit chimique intermédiaire plutôt que le produit de départ. Bien que la plupart des pays ne fournissent pas explicitement d'informations sur l'origine du P-2-P dans le formulaire D, à savoir s'il a été fabriqué illicitement ou détourné des circuits licites, une grande partie de cette substance a été saisie dans des laboratoires clandestins, où elle est utilisée en tant qu'intermédiaire chimique. En 2022, 14 pays ont signalé des saisies de P-2-P pour un total de près de 1 600 litres. La plus grande saisie de cette substance a été signalée par le Royaume des

<sup>22</sup>Rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2022 (E/INCB/2022/4), par. 77, 78 et 88.

Pays-Bas (près de 850 litres), suivi de la Belgique (345 litres), du Mexique (240 litres) et de la Pologne (près de 140 litres).

108. En ce qui concerne l'acide phénylacétique, les quantités saisies et le nombre de pays déclarant des saisies ont considérablement fluctué au fil des ans, des saisies importantes n'ayant été réalisées que dans quelques pays (voir fig. 8). Les saisies effectuées en 2022 représentaient environ 600 kg, dont la majeure partie a été saisie au Mexique. Comme le P-2-P, l'acide phénylacétique saisi est aujourd'hui le plus souvent fabriqué illicitement et non détourné de sources licites. Cette tendance est particulièrement prononcée en Amérique du Nord.

109. Si l'on compare les données relatives aux saisies de P-2-P et d'acide phénylacétique pour 2022 à celles concernant les autres précurseurs de l'amphétamine et de la méthamphétamine, il apparaît clairement que les précurseurs traditionnels placés sous contrôle continuent de perdre en importance pour les trafiquants. Les données disponibles pour le MAPA, qui est le précurseur de stimulants de type amphétamine le plus récemment inscrit aux tableaux de la Convention de 1988, confirment également que les saisies d'une substance ont tendance à baisser une fois celle-ci placée sous contrôle international (voir fig. 9). En 2022, le Royaume des Pays-Bas a été le seul pays à signaler des saisies de quantités importantes d'APAAN (500 kg) et de MAPA

Figure 8. Saisies d'acide phénylacétique signalées par les gouvernements au moyen du formulaire D, et nombre de pays ayant signalé des saisies, 2012-2022

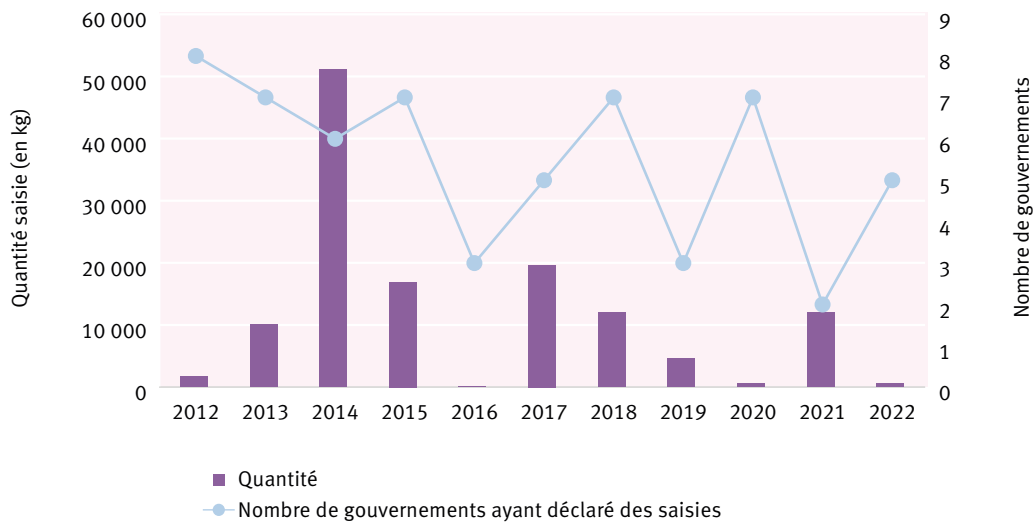
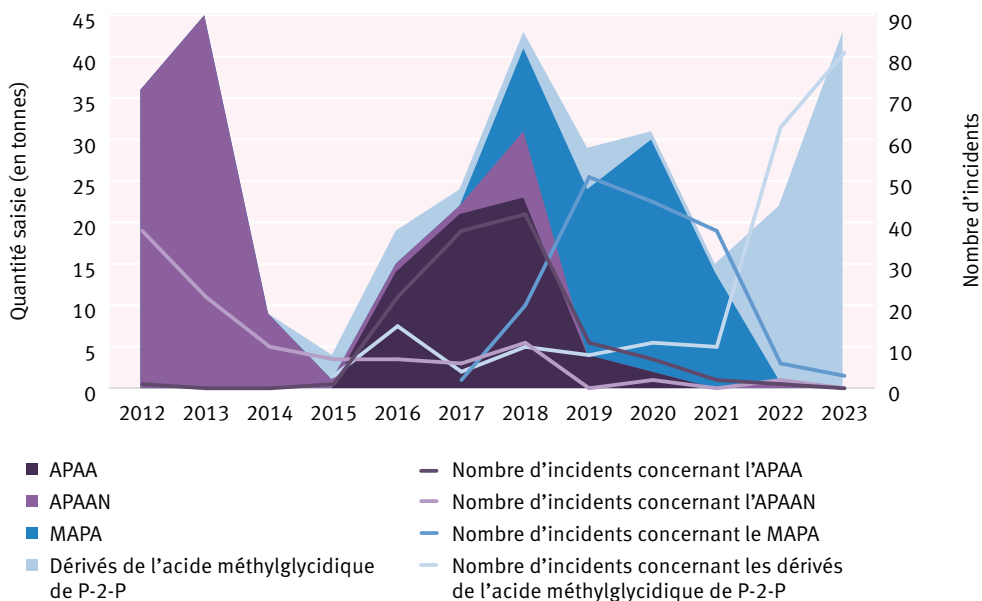


Figure 9. Incidents concernant l'APAAN, l'APAA, le MAPA et dérivés de l'acide méthylglycidique de P-2-P signalés au moyen du Système PICS, 2012-2023<sup>a</sup>



<sup>a</sup> Les données pour 2023 ne couvrent que les dix premiers mois de l'année.



(près de 350 kg). Les saisies totales d'APAA s'élevaient à moins de 15 kg et ont été signalées par quatre pays européens. Au cours des dix premiers mois de 2023, aucune saisie d'APAA ou d'APAAN n'a été signalée par l'intermédiaire du Système PICS ; trois saisies de MAPA ont été signalées au cours de cette même période, représentant moins de 30 kg. Dans le même temps, les saisies d'un certain nombre de précurseurs de remplacement, à savoir les dérivés de l'acide méthylglycidique P-2-P, ont affiché une augmentation sans précédent, en qui concerne tant le nombre de saisies que les quantités saisies (voir fig. 11 et par. 110 et 111 ci-dessous).

#### d) Utilisation de produits chimiques non placés sous contrôle et autres tendances de la fabrication illicite d'amphétamine et de méthamphétamine

110. L'évolution la plus notable intervenue au cours de la période considérée a été l'augmentation du nombre de saisies et des quantités saisies de **dérivés de l'acide méthylglycidique de P-2-P**, en particulier en Europe. Une évolution similaire, bien qu'avec une portée géographique plus large, a été observée en ce qui concerne les saisies de dérivés de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P, utilisés dans la fabrication illicite de MDMA et de substances apparentées de type « ecstasy » (voir par. 127 et 128 ci-dessous).

111. L'augmentation des saisies de dérivés de l'acide méthylglycidique de P-2-P se reflète dans les données fournies dans le formulaire D pour 2022 (voir fig. 10). Toutefois, elle est plus prononcée dans les incidents plus récents signalés par l'intermédiaire du Système PICS, qui donnent également un aperçu de l'évolution de la situation au cours des dix premiers mois de 2023 (voir fig. 11). La grande majorité des incidents connus concernant des dérivés de l'acide méthylglycidique de P-2-P en 2022 et 2023 ont

été signalés par des pays d'Europe, où les substances sont placées sous contrôle depuis décembre 2020. La plupart des saisies ont été signalées par le Royaume des Pays-Bas (91), suivi du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (29) et de l'Allemagne (16). En septembre et octobre 2023, les États-Unis et l'Australie, respectivement, ont pour la première fois signalé des incidents concernant les dérivés de l'acide méthylglycidique de P-2-P. Les plus grandes saisies ont été réalisées au Royaume des Pays-Bas (plus de 35 tonnes), suivi de la Hongrie (près de 16 tonnes). Les quantités saisies varient de moins de 1 kg à plus de 7,8 tonnes.

112. Lorsque des informations sur les origines des substances étaient disponibles, le pays d'origine a été identifié comme étant la Chine, y compris Hong Kong. Dans environ 45 % de tous les incidents, les envois avaient fait l'objet de fausses déclarations. Environ 30 % des saisies ont été effectuées dans des aéroports et environ 15 % dans des laboratoires illicites. Étant donné que 37 incidents concernaient plus de 3,7 tonnes destinées au Royaume-Uni, dont environ 30 % ont transité par l'Allemagne, et que 17 incidents concernant plus de 7,3 tonnes destinées au Royaume des Pays-Bas, dont environ 30 % ont également transité par l'Allemagne, des enquêtes ont été ouvertes dans ces trois pays. L'OICS a émis deux alertes dans le cadre du Projet « Prism » sur les points communs entre ces incidents (voir également par. 60 ci-dessus).

113. Grâce à l'attention accrue des services de détection et de répression dans les pays où la majorité des saisies d'acide méthylglycidique de P-2-P et de son ester méthylique ont été réalisées à ce jour, il semble que le trafic se soit étendu à d'autres pays. Par exemple, en janvier 2022, une livraison contrôlée entre la Turquie et la Macédoine du Nord a permis de saisir plus d'une tonne de méthylglycidate de P-2-P. On pense que la substance était destinée au Royaume des Pays-Bas.

Figure 10. Saisies de dérivés de l'acide méthylglycidique de P-2-P signalées par les gouvernements au moyen du formulaire D, 2012-2022

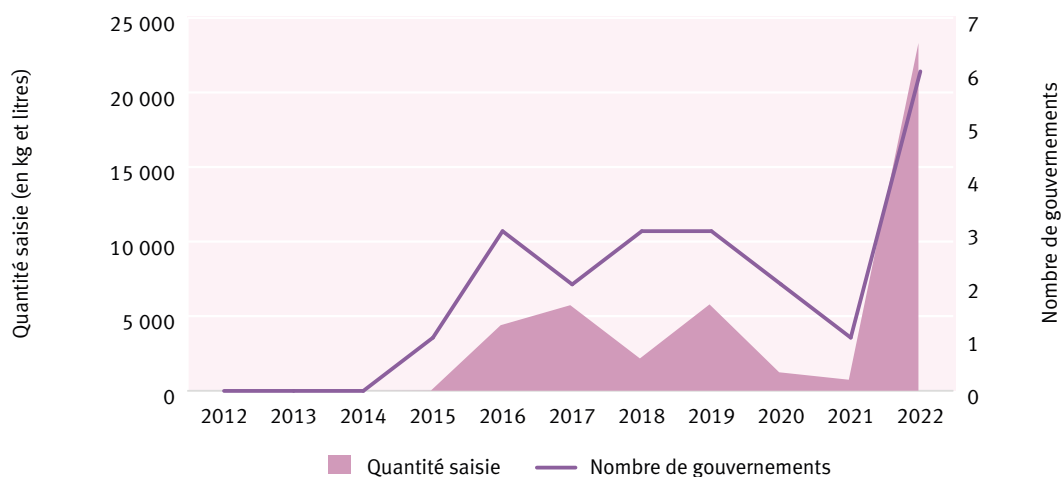
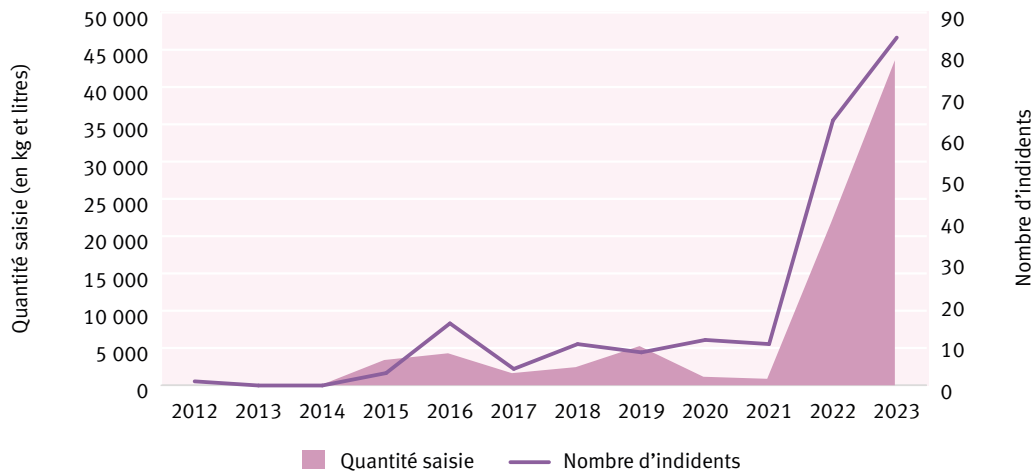


Figure 11. Incidents concernant les dérivés de l'acide méthylglycidique de P-2-P signalés au moyen du Système PICS, 2012-2023<sup>a</sup>



<sup>a</sup> Les données pour 2023 ne couvrent que les dix premiers mois de l'année.

114. En août 2023, le Royaume des Pays-Bas a signalé le premier incident concernant du **méthylglycidate de P-2-P** par l'intermédiaire du Système PICS. Cette substance est l'un des esters de l'acide méthylglycidique de P-2-P que l'OICS a proposé de placer sous contrôle international en juin 2023 (voir par. 7 ci-dessus), et son apparition est un nouvel élément qui sous-tend la proposition de l'OICS tendant à prendre en compte les groupes de produits chimiques de structure très proche. **L'OICS souhaite appeler l'attention des États Membres sur le fait qu'il serait efficace de placer sous contrôle des groupes entiers de produits chimiques, dans la mesure du possible, plutôt que des substances particulières, que les personnes se livrant à leur trafic n'ont souvent aucun mal à remplacer.**

115. Contrairement aux esters de l'acide méthylglycidique de P-2-P, seules quelques saisies des autres précurseurs de l'amphétamine et de la méthamphétamine, tels que l'**EAPA** et le **DEPAPD** ont été déclarés dans le formulaire D pour 2022. Les deux plus importantes saisies concernaient l'EAPA (315 litres) et ont été signalées par le Mexique, qui a pour la première fois signalé une saisie de cette substance. Toutefois, les pays ont continué de signaler divers produits chimiques courants disponibles en vente libre. Il s'agissait notamment des produits suivants :

a) Le benzaldéhyde et le nitroéthane, associés à la méthode dite du « nitrostyrène » pour la fabrication de P-2-P ;

b) L'iode, l'acide iodhydrique, le phosphore rouge, l'acide hypophosphoreux et l'acide phosphoreux, associés à la méthode dite « de Nagai » pour la fabrication illicite de méthamphétamine ;

c) Le chlorure de benzyle et le cyanure de sodium, ou le cyanure de benzyle, utilisés dans la fabrication du P-2-P via l'APAAN ou de l'acide phénylacétique.

116. À quelques exceptions près, les saisies des produits chimiques susmentionnés déclarées au moyen du formulaire D pour 2022 étaient révélatrices d'activités de fabrication à plus petite échelle. Des saisies de produits chimiques associés à la méthode du nitrostyrène ont été signalées par huit pays européens. Les plus grosses saisies ont été signalées par la Fédération de Russie où, par rapport à 2021, les quantités de **benzaldéhyde** saisies ont doublé pour atteindre plus de 2 tonnes en 2022, la deuxième plus grande quantité saisie ces cinq dernières années. En outre, près d'une tonne de **nitroéthane** a été saisie ; ces deux substances chimiques proviendraient de Chine et auraient transité par l'Ukraine.

117. En ce qui concerne les produits chimiques associés à la méthode dite « de Nagai », principale méthode de fabrication illicite de méthamphétamine à base d'éphédrine utilisée dans la plupart des régions du monde, notamment en Afrique, en Europe, en Océanie et en Asie occidentale, des saisies ont été signalées par 11 pays en 2022, dont huit pays européens. Le produit chimique le plus fréquemment saisi est le **phosphore rouge**, qui est placé sous contrôle au sein de l'Union européenne depuis janvier 2021. Les quantités totales saisies allaient de moins de 1 kg à environ 80 kg par an.

118. En ce qui concerne l'utilisation du chlorure de benzyle et du cyanure de sodium via le cyanure de benzyle, en tant qu'intermédiaire chimique, pour la fabrication illicite d'acide phénylacétique et ultérieurement de P-2-P, la saisie de plus de 4 300 litres de chlorure de benzyle, de 1,45 tonne de cyanure de sodium et de près de 5 700 litres de cyanure de

benzyle au Mexique confirme que cette méthode continue d'être utilisée dans le pays. L'analyse scientifique destinée à établir le profil d'échantillons de méthamphétamine provenant du Mexique et saisis aux points d'entrée aux États-Unis va également dans ce sens et donne à penser que l'acide phénylacétique est utilisé comme principal précurseur du P-2-P<sup>23</sup>. Seuls deux autres pays ont signalé avoir saisi ces produits chimiques, le Myanmar ayant déclaré les saisies les plus importantes, soit environ 15,4 tonnes de **cyanure de sodium**, qui proviendraient de Chine et de Thaïlande.

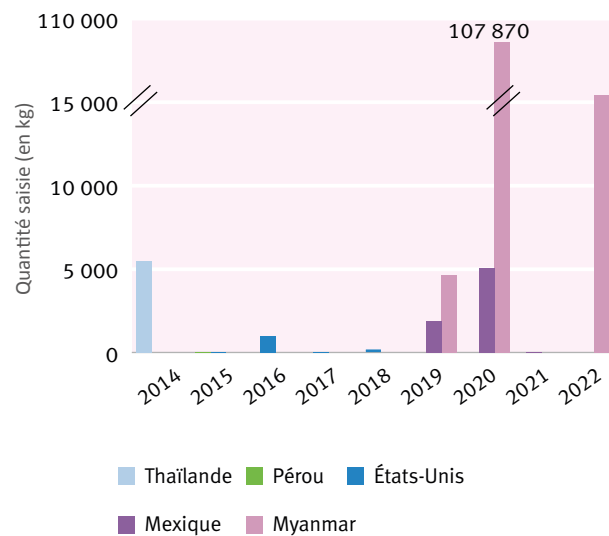
119. Les saisies effectuées au Myanmar sont conformes aux déclarations régulièrement faites par les responsables des pays d'Asie de l'Est et du Sud-Est concernant l'utilisation de la substance dans la fabrication illicite de méthamphétamine dans cette région. Depuis 2014 et 2019, la Thaïlande et le Myanmar ont respectivement déclaré d'importantes saisies de cyanure de sodium dans le formulaire D (fig. 12), qui ont pour la plupart été réalisées aux frontières. Toutefois, des informations utiles sur les circonstances de ces saisies n'ont pas été fournies. L'OICS n'a donc pas connaissance de saisies de laboratoires illicites qui utiliseraient du cyanure de sodium, ni de saisies de l'autre produit chimique requis, à savoir le chlorure de benzyle, dans la région. On ne dispose donc guère d'informations sur la nature et l'origine des produits chimiques utilisés dans la fabrication illicite de méthamphétamine en Asie du Sud-Est. **L'OICS encourage les gouvernements concernés à continuer de rassembler des preuves de l'utilisation effective du cyanure de sodium dans la fabrication illicite de méthamphétamine.** En outre, étant donné que le cyanure de sodium est commercialisé et utilisé à des fins légitimes, **L'OICS invite les gouvernements des pays qui exportent du cyanure de sodium à utiliser, de façon volontaire, son système PEN Online Light pour informer les autorités des pays importateurs de tout envoi prévu de ce produit chimique, en vue de relever l'évolution des flux commerciaux et de recenser d'éventuelles irrégularités.**

## 2. Substances utilisées dans la fabrication illicite de MDMA et de ses analogues

120. Parmi les précurseurs de la MDMA (communément appelée « ecstasy ») inscrits au Tableau I de la Convention de 1988, seul le pipéronal fait l'objet d'un commerce important en quantités considérables. Ces précurseurs n'ont rarement voire jamais été détournés du commerce licite et peu de saisies ont été signalées ces dernières années, voire aucune, à l'exception des dérivés de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P. Comme pour leurs analogues du P-2-P

<sup>23</sup>La saisie de plus de 2,3 tonnes d'acétate de plomb montre que le P-2-P est fabriqué illicitement à partir d'acide phénylacétique au Mexique.

Figure 12. Saisies de cyanure de sodium signalées par les gouvernements au moyen du formulaire D, 2014-2022



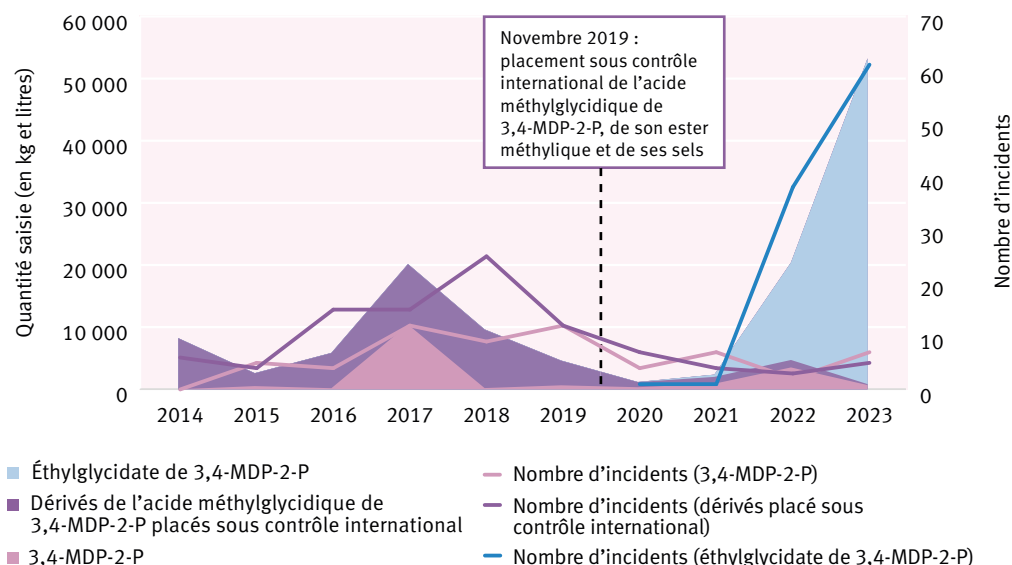
(voir par. 110 à 113 ci-dessus), l'évolution la plus notable concernant les précurseurs de la MDMA au cours de la période considérée a été l'augmentation du nombre et du volume des saisies d'un dérivé particulier de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P, non encore placé sous contrôle, à savoir son ester éthylique (éthylglycidate de 3,4-MDP-2-P) (voir fig. 13 et sous-section c ci-dessous).

### a) 3,4-MDP-2-P, méthylglycidate de 3,4-MDP-2-P, acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P et pipéronal

#### Commerce licite

121. Entre le 1<sup>er</sup> novembre 2022 et le 1<sup>er</sup> novembre 2023, 15 pays et territoires exportateurs ont notifié aux autorités de 51 pays et territoires importateurs quelque 690 envois prévus de pipéronal. Le nombre de pays exportateurs et de pays importateurs est resté à peu près le même pendant la période examinée qu'au cours des années précédentes. Si une exportation de 3,4-MDP-2-P, portant sur une très petite quantité de la substance, a fait l'objet d'une notification préalable dans le Système PEN Online, aucune opération commerciale n'a été signalée concernant les deux précurseurs sur mesure, à savoir le méthylglycidate de 3,4-MDP-2-P et l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P. Dans le formulaire D, la Chine a déclaré avoir intercepté trois envois de pipéronal, qui représentaient au total plus de 21 tonnes. Malheureusement, aucune autre information n'a été communiquée à ce sujet. **L'OICS tient à rappeler à tous les gouvernements qu'il est important d'échanger des renseignements utiles aux opérations concernant des envois interceptés, car ils étaient suspects ou liés à des tentatives de détournement.**

Figure 13. Incidents concernant la 3,4-MDP-2-P et les dérivés de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P, placés sous contrôle international ou non au niveau international, signalés au moyen du Système PICS, 2014-2023<sup>a</sup>



<sup>a</sup> Les données pour 2023 ne couvrent que les dix premiers mois de l'année.

### Trafic

122. Les incidents concernant le trafic de **3,4-MDP-2-P** sont rares. Comme pour le P-2-P, le 3,4-MDP-2-P est le plus souvent saisi dans des laboratoires clandestins où la substance est utilisée comme intermédiaire chimique dans la fabrication illicite de MDMA à partir de l'un de ses précurseurs non placés sous contrôle international. En 2022, cinq pays ont signalé des saisies de 3,4-MDP-2-P. Une saisie signalée par l'Italie concernait une quantité record d'environ 3 500 litres de 3,4-MDP-2-P, la deuxième plus grande saisie réalisée dans le cadre d'une opération ces dix dernières années. L'envoi avait fait l'objet d'une fausse déclaration et faisait partie d'une série de trois livraisons contrôlées concernant plusieurs précurseurs des stimulants de type amphétamine non placés sous contrôle provenant d'une entreprise chinoise. Étant donné que les saisies de 3,4-MDP-2-P en dehors des laboratoires clandestins sont très rares, **l'OIICS rappelle aux autorités nationales que le 3,4-MDP-2-P peut être identifié à tort comme le principal composant lors de l'analyse chimique de certaines substances de remplacement non placées sous contrôle, telles que les sels de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P, en raison de la décomposition des substances saisies au cours de l'analyse (c'est-à-dire en tant qu'artefacts analytiques)**<sup>24</sup>.

123. Les saisies de **dérivés de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P** placés sous contrôle international s'élevaient en 2022 à 700 kg et ont été signalées par cinq pays dont quatre européens. Cette quantité est inférieure de plus de

14,5 tonnes à la quantité saisie d'éthylglycidate de 3,4-MDP-2-P, dérivé non encore placé sous contrôle. Le fait que l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P, de ses sels et de son ester méthylique a presque entièrement été remplacé par l'ester éthylique en l'espace de deux ans seulement montre une fois de plus l'évolution rapide des précurseurs sur mesure. Cet exemple en particulier a également incité l'OIICS à proposer au Secrétaire général de lancer la procédure d'inscription d'une série de sept esters de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P (voir par. 7 ci-dessus).

124. Des incidents concernant la 3,4-MDP-2-P et les dérivés de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P placés sous contrôle international ont continué d'être signalés par l'intermédiaire du Système PICS en 2023, les saisies de ces substances s'élevant au total à environ 830 litres et 160 kg au cours des dix premiers mois de l'année. Toutefois, les quantités saisies sont nettement inférieures à celles observées dans le passé, alors que parallèlement, les saisies d'éthylglycidate de 3,4-MDP-2-P, précurseurs non placés sous contrôle international, ont continué d'augmenter (voir fig. 13 et par. 127 et 128 ci-dessous).

### b) Safrole, huiles riches en safrole et isosafrole

#### Commerce licite

125. Entre le 1<sup>er</sup> novembre 2022 et le 1<sup>er</sup> novembre 2023, quatre pays exportateurs ont envoyé, par l'intermédiaire du Système PEN Online, 21 notifications préalables à l'exportation concernant le safrole aux autorités de neuf pays

<sup>24</sup>Rapport de l'OIICS sur les précurseurs pour 2013 (E/INCB/2013/4), par. 88.

et territoires importateurs, représentant environ 50 litres. Deux notifications préalables à l'exportation concernant des huiles riches en safrole ont été envoyées, portant au total sur 190 litres, soit environ la même quantité que l'année précédente. Une seule notification préalable à l'exportation concernant l'isosafole a été envoyée, portant sur une très petite quantité de cette substance.

### Trafic

126. Les saisies de safrole, d'huiles riches en safrole et d'isosafole déclarées au moyen du formulaire D ou signalées par l'intermédiaire du Système PICS confirment que les précurseurs traditionnels placés sous contrôle ont perdu en importance dans la fabrication illicite de MDMA, du fait de l'apparition de précurseurs sur mesure. Seuls deux gouvernements ont déclaré des saisies de safrole, d'huiles riches en safrole et d'isosafole au moyen du formulaire D, notamment le Royaume des Pays-Bas qui a saisi 435 litres de safrole et la Fédération de Russie qui a saisi environ 45 litres d'isosafole. Pendant les dix premiers mois de 2023, un seul incident concernant une quantité négligeable de safrole a été signalé au moyen du Système PICS.

### c) Utilisation de produits chimiques non placés sous contrôle et autres tendances de la fabrication illicite de MDMA et de ses analogues

127. L'évolution la plus notable concernant les produits chimiques non placés sous contrôle utilisés dans la fabrication illicite de MDMA est l'augmentation des saisies d'éthylglycidate de 3,4-MDP-2-P, substance très proche du méthylglycidate de 3,4-MDP-2-P et de l'acide correspondant, tous deux inscrits au Tableau I de la Convention de 1988 depuis novembre 2019. En 2022, les autorités de huit pays européens ont signalé des saisies de plus de 14,5 tonnes de cette substance au moyen du formulaire D, alors qu'en 2021, un seul pays avait déclaré en avoir saisi 350 kg. Bien que les saisies n'aient pas été déclarées dans le formulaire D ou par l'intermédiaire du Système PICS, le Canada et les États-Unis ont fourni des informations sur les saisies de 3,4-MDP-2-P glycidate d'éthyle dans le cadre du processus visant à recueillir des informations à l'appui de l'évaluation par l'OICS de la substance en vue de son éventuel placement sous contrôle international. Plus précisément, le Canada a déclaré en avoir saisi 641 kg en 2021, 8,1 tonnes en 2022 et 4,3 tonnes au cours des neuf premiers mois de 2023, et avoir observé un changement des méthodes utilisées par les trafiquants, qui se sont détournés du fret aérien pour se tourner vers des ports d'entrée maritimes et routiers. Les États-Unis ont déclaré des saisies d'environ 130 kg en 2022.

128. En 2023, des incidents concernant l'éthylglycidate de 3,4-MDP-2-P ont continué à être signalés par l'intermédiaire du Système PICS (voir fig. 13 ci-dessus). Parmi les incidents signalés, 85 % ont eu lieu en Europe, 13 % en Amérique du Nord et 2 % en Océanie. Les saisies réalisées en Europe se caractérisaient souvent par des modes opératoires similaires qui avaient déclenché l'ouverture d'enquêtes bilatérales et multilatérales dans les pays concernés. La Chine, y compris Hong Kong, a été désignée comme pays d'origine, lorsque cette information était disponible. Les quantités saisies au cours des dix premiers mois de 2023 auraient permis de produire environ 25 tonnes de MDMA.

129. Par rapport aux saisies d'éthylglycidate de 3,4-MDP-2-P, les saisies d'autres précurseurs sur mesure utilisés dans la fabrication de la MDMA ont été négligeables en 2022 et 2023. Il s'agit notamment du MAMDPA, analogue du MAPA permettant de fabriquer des substances de type « ecstasy », apparu au milieu de l'année 2021 et pour lequel deux pays d'Europe, la Belgique et le Royaume des Pays-Bas, ont déclaré des saisies s'élevant au total à moins de 40 kg, alors qu'en 2021 près de 4,5 tonnes ont été saisies uniquement au Royaume des Pays-Bas. En outre, 450 kg de sel de sodium d'IMDPAM, nouveau précurseur sur mesure, ont été saisis au Royaume des Pays-Bas en février 2023. Comme la plupart des autres précurseurs sur mesure apparus récemment, l'IMDPAM figure sur la liste de surveillance internationale spéciale limitée de l'OICS, sous les définitions élargies. L'OICS a publié une alerte sur cette substance contenant suffisamment de détails pour permettre aux gouvernements d'effectuer une analyse de risque des envois, afin de les aider à détecter d'autres envois présentant des caractéristiques similaires et de permettre aux pays d'origine, de transit et de destination de coopérer pour identifier et poursuivre les auteurs de ces trafics.

### 3. Autres tendances de la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine

130. Divers produits chimiques qui n'ont pas été inscrits aux Tableaux de la Convention de 1988 mais qui sont fréquemment signalés au moyen du formulaire D peuvent être utilisés dans la fabrication illicite de différents stimulants de type amphétamine, de cathinones synthétiques et d'autres nouvelles substances psychoactives, et/ou de certains précurseurs, tels que l'éphédrine et la pseudoéphédrine. On trouve généralement dans cette catégorie un certain nombre de substances chimiques, de solvants et de réactifs. Compte tenu de leurs nombreuses utilisations légitimes, ces produits chimiques font l'objet d'un commerce important. **L'OICS encourage donc les gouvernements à se montrer vigilants**

**quant à leur éventuel détournement du commerce international et des circuits de distribution internes. Il encourage en outre les gouvernements à envisager d'utiliser le Système PEN Online Light pour notifier aux autorités des pays importateurs les envois prévus de ces substances, ce qui permettrait de mieux comprendre les flux commerciaux et les éventuelles vulnérabilités.**

### *Méthylamine*

131. La méthylamine est nécessaire à la fabrication illicite de plusieurs stimulants de type amphétamine (par exemple, la méthamphétamine et la MDMA), de cathinones synthétiques, de kétamine, d'éphédrine et de pseudoéphédrine. Elle est également largement utilisée à diverses fins industrielles légitimes, notamment dans les activités de synthèse de la chimie fine et dans l'industrie pharmaceutique.

132. En 2022, cinq pays ont signalé des saisies de méthylamine, sous forme de solution ou de sel de chlorhydrate. Outre le Mexique, tous étaient des pays européens. Les plus importantes saisies ont été signalées par le Royaume des Pays-Bas (près de 9 tonnes dans le cadre de 25 incidents, généralement dans des laboratoires ou des entrepôts illicites). Le Mexique a saisi 1 600 litres de méthylamine dans le cadre de 3 incidents, et l'Allemagne en a saisi près de 1 200 litres dans un seul incident, associé à la fabrication illicite de méthamphétamine. Aucune saisie notable de précurseurs de la méthylamine (chlorure d'ammonium et formaldéhyde) n'a été déclarée en 2022 (voir également par. 168 ci-dessous).

133. Au cours des dix premiers mois de 2023, des saisies représentant au total plus de 10 800 litres de méthylamine et 4,5 tonnes de chlorhydrate de méthylamine ont été communiquées au moyen du Système PICS. À l'exception d'un incident intervenu au Myanmar concernant 4,5 tonnes de chlorhydrate de méthylamine, toutes les saisies ont été opérées au Royaume des Pays-Bas, principalement dans des laboratoires ou des entrepôts illicites.

134. Étant donné que la méthylamine est largement utilisée à des fins légitimes, elle est souvent détournée des circuits de distribution internes ou, au sein de l'Union européenne, du marché intérieur. Bien souvent, des informations spécifiques sur l'origine de la substance ne sont pas communiquées, mais lorsqu'elles le sont, la Pologne semble être un pays d'origine de produits chimiques courants, dont la méthylamine.

### *Hydrogène gazeux*

135. L'hydrogène gazeux peut être utilisé comme agent réducteur dans la fabrication illicite de plusieurs drogues de synthèse. Des saisies et des vols de bouteilles de gaz contenant cette substance ont été régulièrement signalés

au moyen du formulaire D et, depuis 2015, l'Allemagne a signalé que des quantités importantes avaient été volées dans des locaux d'entreprises. Les quantités ont constamment augmenté depuis 2018 pour atteindre un record en 2022, avec environ 33 000 litres volés dans 20 cas. Les autorités allemandes ont indiqué que le gaz volé aurait pu être utilisé pour la fabrication illicite de plus de 49 tonnes de MDMA.

136. Le Royaume des Pays-Bas a été identifié comme la principale destination de l'hydrogène gazeux volé en Allemagne, et a donc régulièrement fait état de saisies importantes. En 2022, elles ont représenté approximativement 6 tonnes.

137. Les vols d'hydrogène gazeux en Allemagne et les saisies réalisées au Royaume des Pays-Bas ont continué d'être signalés à l'aide du Système PICS en 2023. Au cours des dix premiers mois de 2023, près de 10 000 litres d'hydrogène gazeux ont été déclarés volés en Allemagne, tandis que les saisies réalisées au Royaume des Pays-Bas se sont élevées à près de 7 800 litres, soit plus que la quantité saisie sur l'ensemble de l'année 2022.

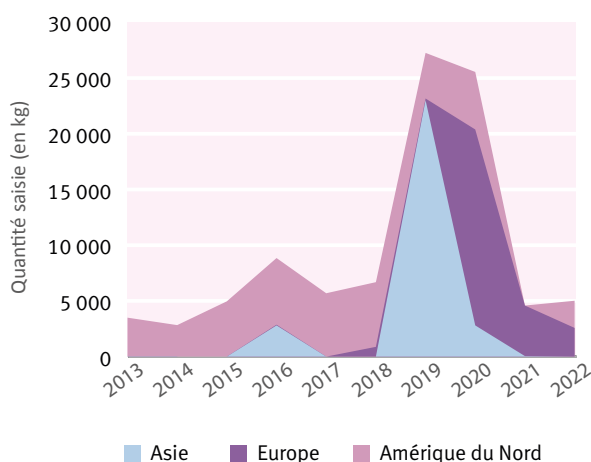
### *Acide tartrique*

138. L'acide tartrique est un agent de séparation qui sert à accroître la puissance de la méthamphétamine fabriquée à partir de P-2-P. Il est également utilisé à des fins analogues dans la fabrication illicite d'éphédrine à partir de bromo-2 propiophénone ou de son précurseur, la propiophénone, et d'autres préprécurseurs<sup>25</sup>. Traditionnellement, il intervient également dans la fabrication illicite d'héroïne, c'est-à-dire dans l'extraction de la morphine de l'opium. Étant donné que l'acide tartrique est disponible dans le commerce et qu'il a diverses utilisations légitimes dans différentes industries, l'OICS encourage tous les gouvernements à se montrer vigilants face à la possibilité de détournement de l'acide tartrique, notamment à partir des circuits de distribution internes.

139. Dans le formulaire D pour 2022, des saisies d'acide tartrique n'ont été signalées que par le Mexique (près de 2,5 tonnes dans le cadre de cinq incidents), le Royaume des Pays-Bas (près de 1,9 tonne) et l'Allemagne (475 kg) (voir fig. 14). Grâce au Système PICS, l'OICS a eu connaissance d'autres saisies réalisées en Amérique du Nord (750 kg) et en Europe (environ 4,5 tonnes et 4 000 litres), au cours des dix premiers mois de 2023.

<sup>25</sup>L'OICS a eu connaissance de cette fabrication illicite en Chine depuis plusieurs années. L'OICS a en outre eu connaissance d'un incident concernant la fabrication illicite d'éphédrine à partir de propiophénone survenu en Inde en juillet 2022. Toutefois, les quantités de produits chimiques n'ont pas été indiquées dans le formulaire D pour 2022 [voir par. 90 ci-dessus et le rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2022 (E/INCB/2022/4, par. 115)].

**Figure 14. Saisies d'acide tartrique signalées par les gouvernements au moyen du formulaire D, par région, 2013-2022**



### *AIBN, thioglycolate de méthyle, acide thioglycolique et peroxydicarbonate de dimyristyle*

140. Si l'acide tartrique est depuis longtemps utilisé pour accroître la puissance de la méthamphétamine à base de P-2-P, le Royaume des Pays-Bas a constaté au début de l'année 2020 un degré de sophistication accru. La nouvelle méthode permet de recycler la l-méthamphétamine, qui est un produit, moins puissant et précédemment jeté, obtenu lors de l'utilisation de méthodes reposant sur le P-2-P<sup>26</sup>.

141. Avant 2022, les saisies de produits chimiques associés à ce processus de « recyclage », notamment d'AIBN, de **thioglycolate de méthyle**, d'**acide thioglycolique** et de **peroxydicarbonate de dimyristyle**, produit de remplacement de l'AIBN, ont été signalées par la Belgique et le Royaume des Pays-Bas. En 2022, le Mexique a pour la première fois signalé des saisies d'AIBN. Le Royaume des Pays-Bas a également déclaré des saisies en 2022. Toutefois, la quantité totale d'AIBN saisie dans les deux pays était inférieure à 85 kg. D'après des informations publiquement accessibles, l'OICS sait que des saisies de thioglycolate de méthyle ont été réalisées au Mexique depuis 2017.

142. Des incidents concernant des produits chimiques utilisés dans le processus d'enrichissement énantiomérique et les méthodes visant à augmenter la puissance de la méthamphétamine fabriquée à base de P-2-P ont également continué d'être signalés par l'intermédiaire du Système PICS au cours des dix premiers mois de 2023, avec la saisie au Royaume des Pays-Bas de 100 kg d'AIBN, de 40 litres et de

<sup>26</sup> Voir Rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2020 (E/INCB/2020/4), par. 112 à 114, et fig. IX.

20 kg de **thioglycolate de méthyle**, ainsi que de 20 kg de **peroxydicarbonate de dimyristyle**. L'OICS encourage les gouvernements à signaler, par l'intermédiaire du système PICS ou, au minimum et conformément au paragraphe 12 b de l'article 12 de la Convention de 1988, au moyen du formulaire D, les incidents concernant des substances non placées sous contrôle identifiées comme ayant servi à la fabrication illicite de drogues afin qu'il soit possible d'établir rapidement des tendances et d'alerter tous les gouvernements en conséquence.

### *Agents de coupe (adultérants et diluants) et excipients destinés aux comprimés*

143. Des saisies d'agents de coupe et d'excipients utilisés dans la fabrication de comprimés ont continué d'être signalées. L'analyse de ces produits peut fournir des indices précieux pour les efforts de lutte contre le trafic. En particulier, les pays d'Asie du Sud-Est signalent régulièrement des saisies d'importantes quantités de **caféine**, composante que l'on trouve fréquemment dans les comprimés de méthamphétamine, connus sous le nom de « yaba ». Les saisies les plus importantes de ces cinq dernières années ont été signalées par le Myanmar, à raison de 10 à 20 tonnes par an. En 2022, le Myanmar et la Thaïlande ont signalé des saisies de plus de 9 et 3 tonnes, respectivement ; la substance saisie en Thaïlande avait été dissimulée dans des sacs d'engrais. **L'OICS rappelle aux gouvernements que la surveillance des produits de coupe et des excipients destinés aux comprimés peut se révéler très utile pour les enquêtes et les encourage à envisager de prendre des mesures visant ces produits, conformément à l'article 13 de la Convention de 1988.**

## **B. Substances utilisées dans la fabrication illicite de cocaïne**

### **1. Permanganate de potassium**

144. Le permanganate de potassium est le principal agent oxydant utilisé dans la fabrication illicite de cocaïne, et la majeure partie de la cocaïne saisie continue de présenter un degré d'oxydation élevé<sup>27</sup>.

### *Commerce licite*

145. Entre le 1<sup>er</sup> novembre 2022 et le 1<sup>er</sup> novembre 2023, les autorités de 34 pays et territoires exportateurs ont envoyé à 116 pays et territoires importateurs 1 806 notifications

<sup>27</sup> Conformément à la tendance amorcée au cours des années précédentes, il est ressorti du programme « Cocaïne Signature » du Laboratoire spécial d'essai et de recherche de la Drug Enforcement Administration des États-Unis que seuls 1 % environ des échantillons de cocaïne analysés provenant de saisies effectuées en 2022 aux États-Unis présentaient un degré d'oxydation modéré ou n'avaient pas été oxydés.

préalables à l'exportation de permanganate de potassium portant sur un total d'environ 35 000 tonnes, ce qui représente une augmentation d'environ 24 % par rapport à l'année précédente. Les principaux exportateurs étaient la Chine, suivie de l'Inde et des États-Unis.

146. Les importations de permanganate de potassium déclarées par les trois pays producteurs de coca d'Amérique du Sud [Bolivie (État plurinational de), Colombie et Pérou] ont une fois de plus représenté une très petite part (moins de 1 %) des importations totales mondiales. Les importations des autres pays d'Amérique du Sud ont légèrement diminué pour atteindre environ 3 % du total, soit autour de 1 035 tonnes, par rapport à la période concernée précédente. Parmi ces pays, le Brésil, le Chili et la Colombie avaient envoyé des notifications préalables portant sur l'exportation de permanganate de potassium, représentant au total 12,3 tonnes.

147. Dans le formulaire D pour 2022, la Chine et l'Inde ont déclaré avoir intercepté des envois d'importantes quantités de permanganate de potassium. La Chine a déclaré avoir intercepté au total plus de 2 015 tonnes de cette substance. L'Inde a déclaré avoir intercepté deux envois portant au total sur plus de 2 tonnes de permanganate de potassium destinées à deux pays. Les deux envois semblent avoir été interceptés pour des raisons administratives, sans qu'aucune tentative de détournement n'ait été signalée.

**Trafic**

148. Dans le formulaire D pour 2022, 13 pays et territoires ont signalé des saisies de permanganate de potassium d'un volume total supérieur à 122 tonnes (voir fig. 15). Comme les années précédentes, la Colombie a déclaré les saisies les plus importantes, avec plus de 117 tonnes saisies (dans le cadre de 202 incidents). Bien que légèrement inférieures à celles de

2021 (année où plus de 135 tonnes avaient été saisies dans le cadre de 307 incidents), les saisies réalisées en Colombie ont représenté environ 96 % de l'ensemble des quantités saisies en 2022. L'État plurinational de Bolivie a déclaré la deuxième plus grande saisie de cette substance, avec plus de 2,5 tonnes. Dans la région andine, le Chili et le Venezuela (République bolivarienne du) ont également signalé des saisies de cette substance ; toutefois, les quantités étaient nettement inférieures à celles des années précédentes.

149. Le Myanmar a déclaré pour la première fois des saisies de permanganate de potassium, s'élevant à près de 1,3 tonne et représentant la troisième plus grande saisie en 2022. L'origine de la substance était inconnue. Les pays européens ont également continué de signaler des saisies de cette substance. Comme par le passé, très peu d'informations ont été fournies à l'OICS, mais les informations disponibles suggèrent que la substance provient du pays dans lequel la saisie avait été effectuée. En 2023, l'Allemagne a déclaré avoir démantelé un laboratoire d'extraction de cocaïne, le premier laboratoire de ce type détecté dans le pays. L'Espagne a également signalé avoir détecté un laboratoire d'extraction de cocaïne qui, selon les autorités, était l'un des plus grands laboratoires d'extraction de cocaïne démantelé en Europe.

**2. Utilisation de produits chimiques non placés sous contrôle et autres tendances de la fabrication illicite de cocaïne**

150. La fabrication illicite de cocaïne a profondément changé depuis l'entrée en vigueur de la Convention de 1988, notamment en ce qui concerne le niveau de sophistication et les connaissances chimiques utilisées pour optimiser le processus. Par conséquent, toute une série de produits

**Figure 15. Saisies de permanganate de potassium signalées par les gouvernements au moyen du formulaire D, 2013-2022**

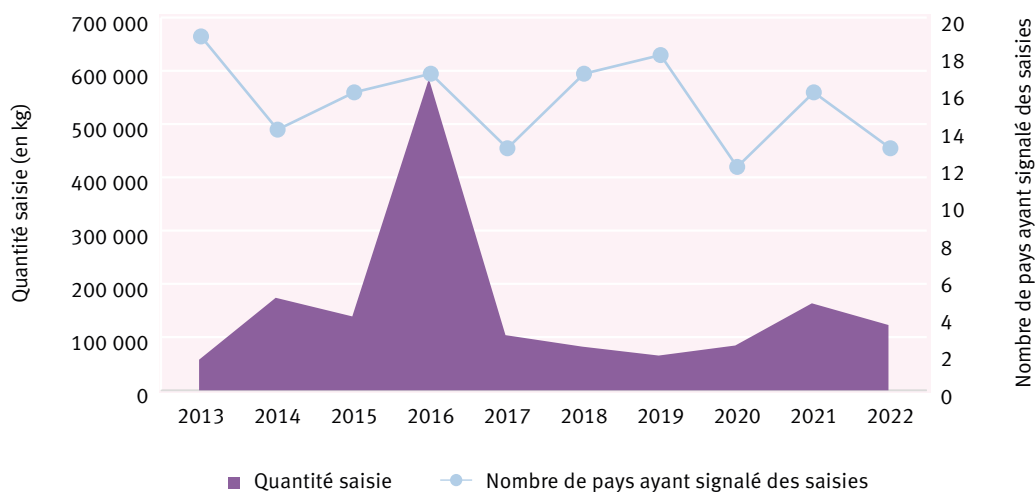
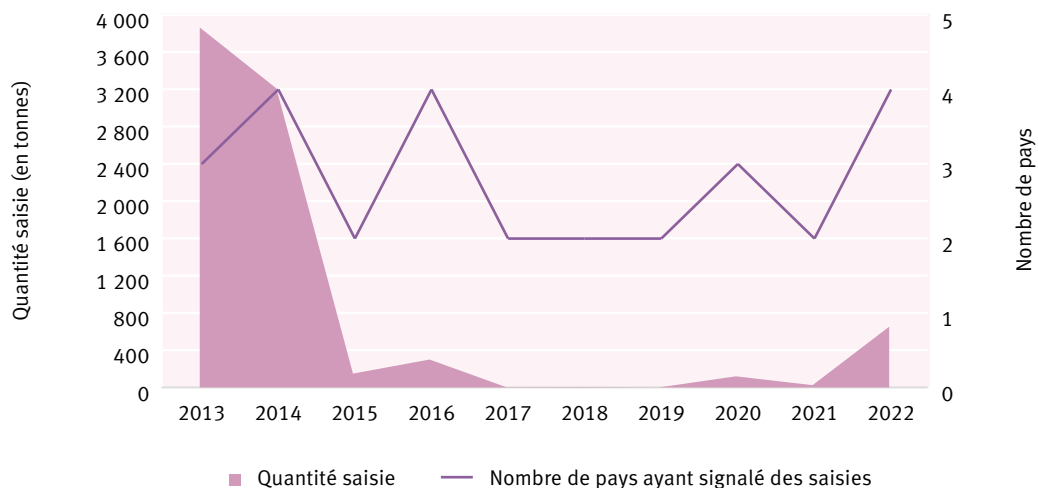




Figure 16. Saisies d'urée signalées par les gouvernements au moyen du formulaire D, 2013-2022



chimiques non placés sous contrôle sont utilisés dans la fabrication de cocaïne, en remplacement ou en complément des précurseurs traditionnels. Par exemple, il existe différents acides, bases et solvants courants qui sont utilisés, en remplacement d'acides, de bases et de solvants placés sous contrôle, pour extraire la cocaïne base des feuilles de coca et la transformer en chlorhydrate. Plusieurs de ces produits chimiques non placés sous contrôle international étaient sous contrôle à l'échelle nationale depuis longtemps, en particulier dans les pays d'Amérique du Sud, et des saisies sont régulièrement signalées. Un plus grand nombre de pays ont indiqué dans le formulaire D pour 2022 que l'origine des produits chimiques était inconnue ; lorsque leur origine était connue, les produits chimiques saisis provenaient de l'intérieur du pays ou de la région.

### *Produits chimiques servant à la fabrication illicite de précurseurs placés sous contrôle ou de précurseurs de remplacement utilisés dans la transformation de la cocaïne*

151. En ce qui concerne les précurseurs du permanganate de potassium, la situation est restée inchangée, la Colombie étant le seul pays à signaler des saisies de **dioxyde de manganèse** (pyrolusite) et de **manganate de potassium** en 2022. Plus de 2,5 tonnes de chacune de ces substances ont été saisies dans le cadre de deux et neuf opérations, respectivement. Ces informations coïncident avec celles fournies par l'Observatoire colombien des drogues, selon lesquelles 10 laboratoires de permanganate de potassium ont été démantelés en 2022, contre neuf en 2021. Au cours des dix premiers mois de 2023, six laboratoires de permanganate de potassium ont été démantelés<sup>28</sup>. Par rapport aux quantités de permanganate de potassium saisies, les quantités saisies de ses précurseurs sont restées faibles, et la substance

<sup>28</sup> Observatoire colombien des drogues ([www.odc.gov.co/sidco/oferta/infraestructura-sustancias-quimicas](http://www.odc.gov.co/sidco/oferta/infraestructura-sustancias-quimicas)) (en espagnol).

continue d'être plus souvent détournée des circuits de distribution internes plutôt que fabriquée illicitement.

152. Outre le permanganate de potassium, plusieurs autres produits chimiques notamment l'ammoniaque, l'acide chlorhydrique et l'acide sulfurique, nécessaires à la transformation de la cocaïne, peuvent également être fabriqués illicitement. La Colombie fournit ces informations par l'intermédiaire de son observatoire des drogues. En outre, le pays, ainsi que plusieurs autres, fournit des informations sur les saisies de précurseurs chimiques non placés sous contrôle au moyen du formulaire D. En 2022, quatre pays ont signalé des saisies d'**urée**, engrais largement utilisé pouvant également servir à la transformation de la cocaïne et à la fabrication illicite d'ammoniaque utilisée à cet effet. Les saisies déclarées en 2022 sont inférieures à celles déclarées dans le passé, bien que les saisies déclarées aient varié considérablement au fil des ans (voir fig. 16). Au total, les pays ayant déclaré les saisies les plus importantes sont la Colombie et le Venezuela (République bolivarienne du).

### *Produits chimiques permettant d'accroître l'efficacité du processus de fabrication de la cocaïne*

153. En ce qui concerne les produits chimiques qui permettent d'accroître l'efficacité du processus de fabrication de la cocaïne, six pays ont signalé des saisies de **métabisulfite de sodium**<sup>29</sup> et cinq pays ont signalé des saisies de **chlorure de calcium**<sup>30</sup>. Le Royaume des Pays-Bas a été le seul pays en dehors de l'Amérique du Sud à signaler d'importantes saisies de ces produits chimiques, signe qu'il existe des laboratoires

<sup>29</sup> Le métabisulfite de sodium est utilisé pour homogénéiser les niveaux d'oxydation de la cocaïne base provenant de différents laboratoires d'extraction avant de poursuivre le processus de transformation.

<sup>30</sup> Le chlorure de calcium est utilisé comme agent de séchage pour les solvants, ce qui permet de les recycler et d'en utiliser de moindres quantités.

d'extraction secondaire (ou de « lavage » de la cocaïne) dans ce pays et qu'il existe des transferts de technologies en la matière de l'Amérique du Sud vers l'Europe. Les saisies de ces deux substances au Royaume des Pays-Bas étaient inférieures de plusieurs ordres de grandeur à celles réalisées dans les pays d'Amérique du Sud.

154. Contrairement aux informations disponibles pour la plupart des autres pays, où les produits chimiques étaient détournés des circuits internes, les produits chimiques saisis au Chili proviendraient de Chine et seraient destinés à l'État plurinational de Bolivie. L'Équateur a également signalé avoir intercepté un envoi d'importantes quantités de chlorure de calcium destiné à la Colombie. Pour lutter contre le détournement de produits chimiques courants ayant des usages légitimes vers les circuits illicites et pour surmonter les différences entre les mesures de contrôle appliquées à ces produits dans les pays d'une même région et dans le monde, l'OICS encourage les gouvernements à envisager d'utiliser le **Système PEN Online Light qu'il a récemment lancé pour notifier aux autorités des pays importateurs toute exportation prévue de chlorure de calcium et d'autres produits chimiques utilisés dans la transformation de la cocaïne, en particulier lorsque ces produits chimiques sont placés sous contrôle au niveau national. Cela peut aider à comprendre l'évolution du commerce et à stopper les opérations suspectes avant que des produits chimiques ne soient détournés.**

155. En ce qui concerne les gains d'efficacité, une nouvelle tendance qui avait été portée à l'attention de l'OICS en 2022 était l'utilisation du **chlorure d'acétyle** à la dernière étape de la transformation de la cocaïne base en chlorhydrate de cocaïne. L'utilisation de ce produit chimique permettrait d'accroître à la fois le rendement et la pureté du chlorhydrate de cocaïne. Toutefois, de nouveaux éléments sont apparus depuis lors, et l'OICS encourage une fois de plus la poursuite des recherches sur l'utilisation du **chlorure d'acétyle dans la fabrication illicite de cocaïne, lorsqu'il est découvert dans des installations illicites, afin de déterminer les sources de ce produit chimique.**

## C. Substances utilisées dans la fabrication illicite d'héroïne

### 1. Anhydride acétique

156. L'anhydride acétique est l'une des substances les plus commercialisées du Tableau I de la Convention de 1988. Il est utilisé comme agent acétylant et dessiccant dans l'industrie chimique et pharmaceutique pour la fabrication d'acétate de cellulose, d'agents d'ensimage, de réactifs pour le blanchiment par procédé à froid et de métaux de polissage, et pour la production de liquides de freins et de colorants. Il peut également être utilisé dans la fabrication d'explosifs

– 11 pays au total ont fait état d'une telle utilisation dans le passé. C'est le principal produit chimique utilisé dans la fabrication illicite d'héroïne. Il sert également à la fabrication illicite de méthamphétamine et d'amphétamine dans les cas où celle-ci se fait à partir d'acide phénylacétique ou de ses dérivés (voir annexe VIII).

### Commerce licite

157. Du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 1<sup>er</sup> novembre 2023, les autorités de 23 pays et territoires exportateurs ont utilisé le Système PEN Online pour soumettre plus de 1 756 notifications préalables à l'exportation concernant des envois d'anhydride acétique. Les envois étaient destinés à 85 pays et territoires importateurs et portaient sur un total de 1,2 milliard de litres d'anhydride acétique, soit une augmentation de 9 % par rapport à la période précédente.

158. Du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 1<sup>er</sup> novembre 2023, les autorités nationales compétentes des pays importateurs se sont opposées à 69 des 1 756 envois d'anhydride acétique (3,9 %), principalement pour des raisons administratives. Cette proportion est nettement plus faible que pendant la période 2018-2020, au cours de laquelle environ 7,6 % des envois d'anhydride acétique prévus avaient fait l'objet d'objections. Ces dernières années, un grand nombre des envois ayant fait l'objet d'objections concernaient le Mexique en tant que pays d'exportation proposé.

### Trafic

159. Dans le formulaire D pour 2022, 15 pays ont déclaré avoir saisi au total 25 593 litres d'anhydride acétique. Cette quantité est la plus faible depuis 2005, année au cours de laquelle 22 379 litres d'anhydride acétique avaient été saisis dans le monde (voir fig. 17).

160. Les plus importantes saisies d'anhydride acétique en 2022 ont été signalées par la Türkiye (14 500 litres), suivie du Pakistan (10 000 litres). Les autres pays ayant déclaré des saisies de plus de 100 litres d'anhydride acétique sont la Chine (571 litres) et l'Inde (308 litres).

161. La diminution des saisies mondiales d'anhydride acétique ne reflète pas nécessairement l'évolution de la culture du pavot à opium en Afghanistan entre 2021 et 2023. Selon l'ONU DC, en 2022, environ 233 000 hectares étaient consacrés à la culture du pavot à opium en Afghanistan, soit 56 000 hectares (32 %) de plus qu'en 2021, lorsque les Taliban ont pris le pouvoir<sup>31</sup>.

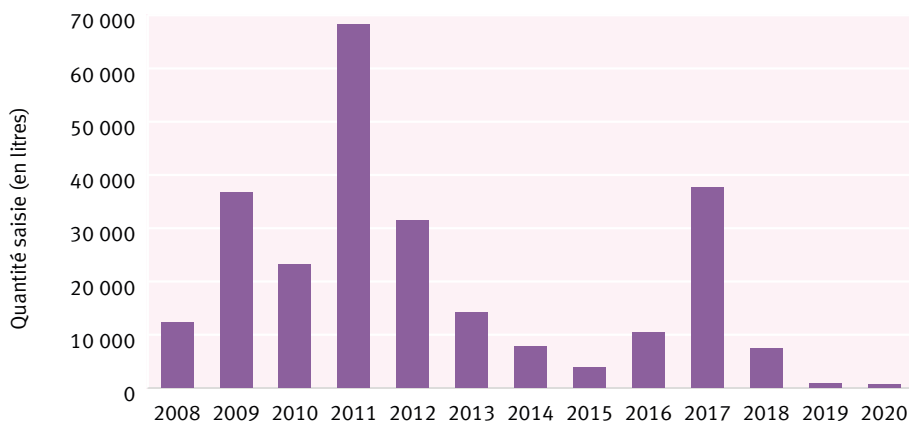
162. En 2022, la récolte d'opium en Afghanistan pourrait être convertie en quelque 240 à 290 tonnes d'héroïne pure, ce qui nécessiterait entre 240 000 et 725 000 litres d'anhydride

<sup>31</sup> ONU DC, « Opium cultivation in Afghanistan: latest findings and emerging threats » (2022), p. 4.

Figure 17. Saisies d'anhydride acétique signalées par les gouvernements au moyen du formulaire D, 2001-2022



Figure 18. Saisies d'anhydride acétique déclarées par le Gouvernement afghan au moyen du formulaire D, 2008-2020



acétique<sup>32</sup>. Toutefois, étant donné l'absence d'informations sur les saisies effectuées en Afghanistan depuis 2021, il est difficile d'évaluer l'ampleur du trafic d'anhydride acétique, ainsi que la demande récente de cette substance pour la fabrication illicite d'héroïne dans le pays (voir fig. 18).

163. Du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 1<sup>er</sup> novembre 2023, trois pays ont signalé par l'intermédiaire du Système PICS des saisies de petites quantités d'anhydride acétique, à savoir l'Inde (103 litres), le Royaume des Pays-Bas (740 litres) et le Pakistan (175 litres). Au Royaume des Pays-Bas, dans le cadre d'une opération, de l'anhydride acétique a été saisi dans un entrepôt avec des produits chimiques non placés sous contrôle pouvant être utilisés dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine et de nouvelles substances psychoactives, notamment le sel de sodium de l'acide méthylglycidique de P-2-P, le méthylglycidate de 3,4-MDP-2-P et la 2-bromo-4'-méthylpropionphénone (voir par. 183 ci-dessous).

<sup>32</sup>Rapport de l'OICS sur les précurseurs pour 2022 (E/INCB/2022/4), par. 167.

## 2. Utilisation de produits chimiques non placés sous contrôle et autres tendances de la fabrication illicite d'héroïne

164. Le **chlorure d'acétyle** est un produit chimique qui peut remplacer l'anhydride acétique comme agents d'acétylation dans le processus de transformation de la morphine en héroïne. Il figure donc sur la liste de surveillance internationale spéciale limitée de substances non inscrites établie par l'OICS et est également soumis à des mesures de contrôle dans plusieurs pays, dont l'Afghanistan, le Pakistan et la République islamique d'Iran.

165. Dans ses précédents rapports, l'OICS s'est inquiété du remplacement partiel présumé de l'anhydride acétique par le chlorure d'acétyle en tant qu'agent acétylant dans la fabrication illicite d'héroïne. De 2018 à 2021, certains pays d'Asie et d'Europe [Afghanistan, Inde, Iran (République islamique d'), Pays-Bas (Royaume des), Pakistan, Türkiye et Émirats arabes unis] ont saisi du chlorure d'acétyle. En 2022 et 2023, aucune

saisie de chlorure d'acétylène n'a été signalée, à l'exception d'une saisie de 12 500 litres en République islamique d'Iran et d'une saisie inférieure à un litre à Hong Kong (Chine).

166. Des groupes d'experts, notamment dans le cadre de l'initiative du Pacte de Paris, ont demandé que les échantillons d'héroïne saisis soient soumis à une analyse scientifique en vue d'établir leur profil, l'objectif étant d'identifier les méthodes de fabrication et d'appuyer les activités opérationnelles. À ce jour, aucune information sur ces analyses n'a été communiquée. Par conséquent, l'utilisation effective du chlorure d'acétylène en remplacement de l'anhydride acétique n'a pas pu être confirmée.

167. L'acide acétique glacial est une substance chimique qui figure sur la liste de surveillance internationale spéciale limitée de l'OIICS. Dans le passé, il a été signalé à plusieurs reprises comme étant utilisé comme couverture ou pour dissimuler d'une autre manière l'anhydride acétique. Il pourrait cependant être également lié à la fabrication illícite d'autres drogues et précurseurs, notamment de P-2-P et de 3,4-MDP-2-P. Les quantités d'acide acétique glacial saisies dans le monde entier déclarées dans le formulaire D pour 2022 s'élevaient à 1 000 litres, dont 840 litres avaient été saisis en Allemagne.

168. Le chlorure d'ammonium est un autre produit chimique non placé sous contrôle fréquemment associé à la fabrication illícite d'héroïne, dans laquelle il sert à extraire la morphine de l'opium. Il est également nécessaire à la fabrication illícite de méthylamine (voir par. 131 à 134 ci-dessus). En 2022, trois pays, à savoir la Belgique, le Mexique et Royaume des Pays-Bas, ont déclaré avoir saisi une petite quantité de chlorure d'ammonium dans le formulaire D.

## D. Substances utilisées dans la fabrication illícite d'autres stupéfiants et substances psychotropes

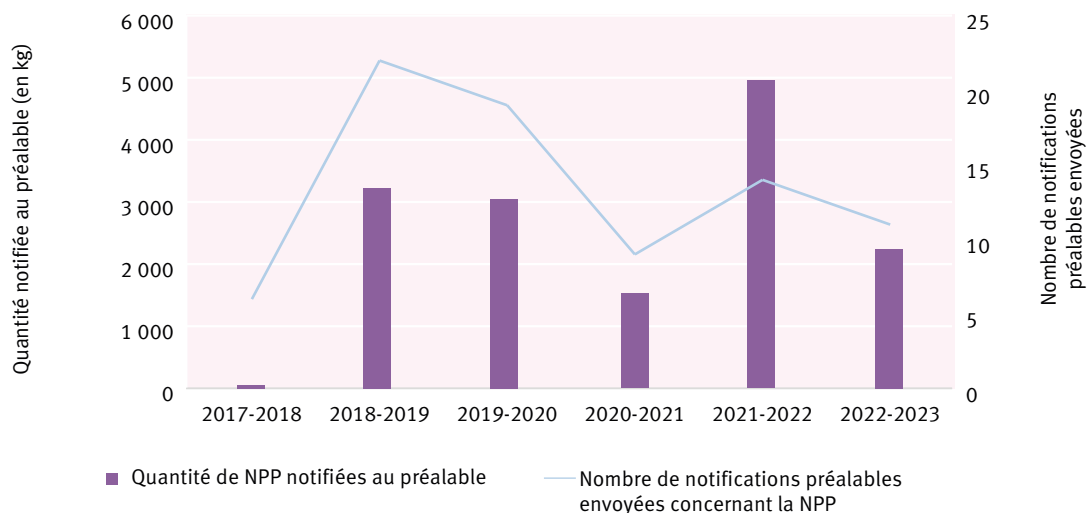
169. À l'exception des précurseurs du fentanyl, d'analogues du fentanyl et d'autres opioïdes synthétiques, il n'y a pas eu d'évolution notable concernant les précurseurs d'autres stupéfiants et substances psychotropes. Cela s'applique à la fois au commerce licite et aux saisies de précurseurs du LSD, de la méthaqualone (acide acétylanthranilique et acide N-acétylanthranilique), de la phencyclidine et d'autres drogues de type phencyclidine (pipéridine). En ce qui concerne les précurseurs du LSD, l'Australie a été, comme par le passé, le seul pays à signaler des saisies importantes. Au total, plus de 400 saisies ont été effectuées, représentant au total environ 200 grammes d'ergométrine, d'ergotamine et d'acide lysergique ; les substances provenaient de 15 pays de toutes les régions, sauf l'Océanie.

### Précurseurs du fentanyl, d'analogues du fentanyl et d'autres opioïdes synthétiques, et produits de remplacement

#### Commerce licite

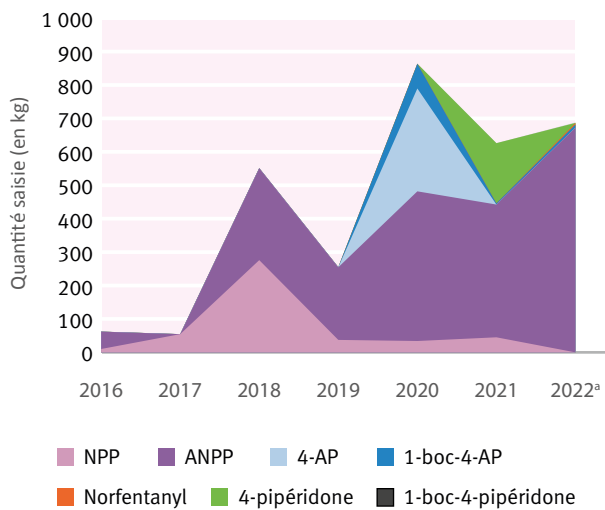
170. Sur les cinq précurseurs du fentanyl actuellement placés sous contrôle international, à savoir la NPP, l'ANPP, la 4-AP, la 1-boc-4-AP et le norfentanyl, seule la NPP fait l'objet d'un commerce notable, puisqu'elle est utilisée comme matière première pour la fabrication légitime de fentanyl. Entre le 1<sup>er</sup> novembre 2022 et le 1<sup>er</sup> novembre 2023, trois pays exportateurs ont notifié, par l'intermédiaire du Système PEN Online, les pays importateurs de 11 envois prévus, s'élevant au total à plus de 2,2 tonnes (voir fig. 19).

Figure 19. Exportations prévues de NPP, notifiées au préalable par les gouvernements exportateurs par l'intermédiaire du Système PEN Online, 2018-2022<sup>a</sup>



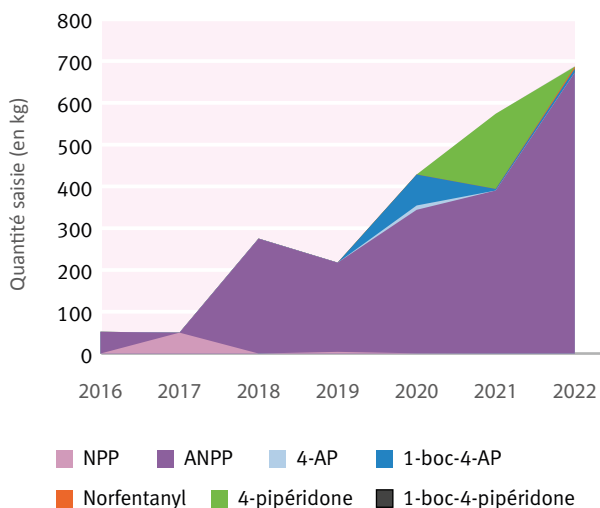
<sup>a</sup> Les données portent sur la période allant du 1<sup>er</sup> novembre au 1<sup>er</sup> novembre de l'année suivante.

**Figure 20. Saisies de précurseurs du fentanyl signalées par les gouvernements au moyen du formulaire D, 2016-2022<sup>a</sup>**



<sup>a</sup> Le Mexique a signalé une saisie de 855 litres d'ANPP. La concentration de la solution n'étant pas indiquée, cette quantité n'a pas pu être convertie en poids et n'est donc pas prise en compte dans la figure.

**Figure 21. Saisies de précurseurs du fentanyl signalées par les États-Unis au moyen du formulaire D, 2016-2022**



Le premier exportateur était la France, suivie de l'Inde. Le principal importateur était les États-Unis, suivis du Royaume-Uni, de l'Afrique du Sud et de la Fédération de Russie. Ces quatre pays ont signalé à l'OICS la fabrication légitime de fentanyl. Les quantités de 4-AP, d'ANPP et de norfentanyl contenues dans les envois ayant fait l'objet d'une notification préalable au cours de la période considérée étaient très faibles et correspondaient aux quantités utilisées à des fins limitées de recherche et d'analyse en laboratoire ; aucun envoi de 1-boc-4-AP n'était prévu.

## Trafic

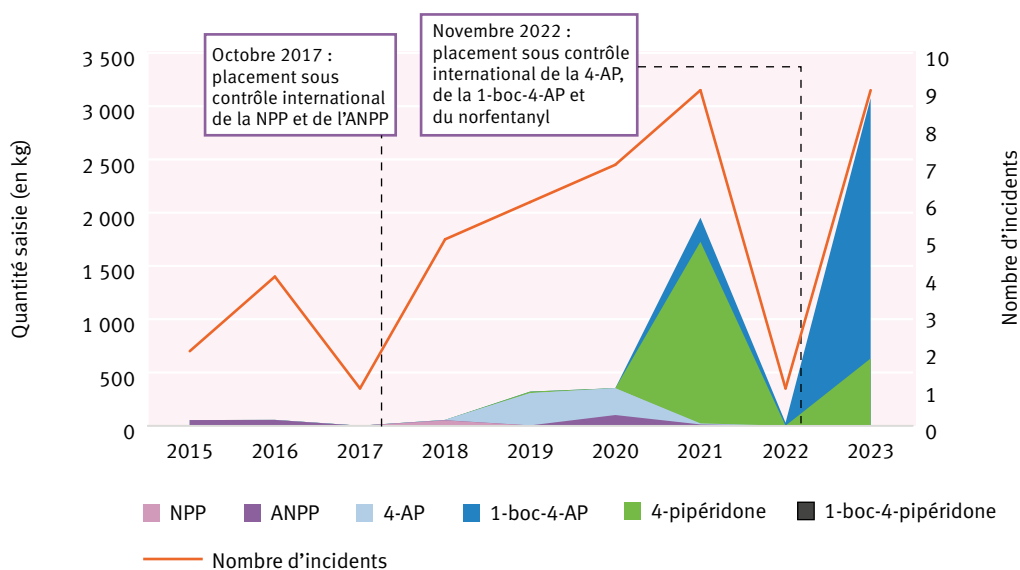
171. Le Mexique et les États-Unis ont été les seuls pays à avoir déclaré d'importantes saisies de précurseurs de fentanyl placés sous contrôle international dans le formulaire D pour 2022. En fait, depuis 2018, la quantité d'ANPP saisie par les États-Unis représentait 75 % à 100 % de l'ensemble des saisies de la substance déclarée au moyen du formulaire D (voir fig. 20 et 21). En outre, les États-Unis étaient le seul pays à avoir régulièrement déclaré des saisies de 1-boc-4-AP au moyen du formulaire D au cours des trois dernières années. Lorsque leur origine était indiquée, ces substances provenaient de sources intérieures.

172. En 2022, les États-Unis ont également signalé trois incidents concernant des laboratoires de fabrication de fentanyl, soit nettement moins que les 28 incidents signalés en 2021. Toujours en 2022, le Mexique a signalé une saisie inhabituelle de 855 litres d'ANPP. Il peut s'agir d'un mélange réactionnel contenant de l'ANPP et donc indiquer l'existence d'un laboratoire illicite. Toutefois, aucune autre information n'a été communiquée à ce sujet.

173. Bien qu'aucune saisie de précurseurs du fentanyl placés sous contrôle international n'ait été communiquée par l'intermédiaire du Système PICS en 2023, le Canada a signalé un incident concernant plus de 630 kg de 4-pipéridone sous forme de sel de chlorhydrate monohydraté (voir fig. 22). Cet incident, dans le cadre duquel d'importantes quantités de différentes drogues ont été saisies dans des entrepôts situés dans plusieurs villes de Colombie-Britannique, est le résultat d'une enquête engagée après l'interception, à l'aéroport international de Vancouver, d'un conteneur de fret aérien dont le contenu avait fait l'objet d'une fausse déclaration. Le Canada est également le pays qui a signalé avoir effectué en août 2021 la plus importante saisie de **4-pipéridone** à ce jour (1,5 tonne). Cette substance est l'un des précurseurs du fentanyl dont le placement sous contrôle international a été proposé.

174. Dans le cadre de l'opération « Backup » (voir par. 64 et 65 ci-dessus), les États-Unis ont signalé neuf incidents portant sur un total de plus de 2,4 tonnes de **1-boc-4-pipéridone**, l'autre précurseur du fentanyl dont le placement sous contrôle international a été proposé. Quatre de ces incidents ont également permis de saisir au total environ 660 kg de **bromure de 2-phénéthyle**. Ce produit chimique, qui n'est pas placé sous contrôle international, est utilisé, avec d'autres précurseurs du fentanyl, dans un certain nombre de méthodes de fabrication illicite du fentanyl. La majorité des incidents se sont produits dans des centres de distribution de courrier et colis à Laredo, au Texas.

Figure 22. Incidents communiqués par l'intermédiaire du Système PICS concernant des précurseurs du fentanyl, 2015-2023<sup>a</sup>



<sup>a</sup> Les données pour 2023 ne couvrent que les dix premiers mois de l'année.

175. Bien que la contrebande de précurseurs du fentanyl vers les pays d'Amérique du Nord fasse l'objet d'une large couverture médiatique, y compris de communiqués de presse officiels émanant des autorités gouvernementales, les informations communiquées ne fournissent bien souvent pas de précisions exploitables, notamment sur le produit chimique spécifique en cause. Ces informations ne sont donc pas prises en compte dans les données dont dispose l'OICS et ne permettent pas non plus de mener des enquêtes en temps utile. **L'OICS prie donc instamment les gouvernements de redoubler d'efforts pour communiquer des éléments de preuve à l'appui du trafic de précurseurs du fentanyl, notamment en utilisant plus activement et plus rapidement le Système PICS. Seules des informations suffisamment détaillées et exploitables permettent aux autorités des pays concernés de lancer des enquêtes pour remonter les filières du trafic. L'OICS prie également les gouvernements de répondre en temps voulu à ses demandes de renseignements afin de l'aider, ainsi que les autorités nationales compétentes, à détecter et à prévenir les cas de trafic de précurseurs utilisant des modes opératoires similaires à l'avenir.**

176. Le Mexique et les États-Unis ont déclaré des saisies de précurseurs d'analogues du fentanyl au moyen du formulaire D pour 2022. Plus précisément, chaque pays a déclaré avoir saisi environ 10 kg de différents précurseurs du *para*-fluorofentanyl. En outre, les États-Unis ont signalé un incident par l'intermédiaire du Système PICS d'un concernant un dérivé masqué d'un précurseur du *para*-fluorofentanyl. L'envoi en question, qui avait fait l'objet d'une fausse déclaration, a été saisi à l'aéroport international d'Indianapolis. Compte tenu du manque général d'informations sur les précurseurs du

fentanyl et de ses analogues, les saisies effectuées en 2022 laissent penser que les trafiquants diversifient la fabrication illicite pour obtenir un plus grand nombre de produits finis à base de fentanyl.

## E. Substances non inscrites au Tableau I ou au Tableau II de la Convention de 1988 utilisées dans la fabrication illicite d'autres stupéfiants et de substances psychotropes ou de substances non placées sous contrôle international dont il est fait abus

### 1. Précurseurs du GHB

177. Le **GBL** est un précurseur chimique du GHB et le **1,4-butanediol** est un précurseur chimique du GBL. Les deux substances peuvent également être ingérées directement, car elles sont métabolisées en GHB dans l'organisme, c'est-à-dire qu'elles sont toutes deux des précurseurs du GHB. Pour cette raison, certains pays ont placé sous contrôle le GBL en tant que précurseur, d'autres en tant que substance psychotrope. Par conséquent, les pays qui relèvent la présence de GBL ne déclarent pas tous des saisies de cette substance dans le formulaire D. En 2022, l'Australie, les États-Unis et sept pays européens ont déclaré des saisies de GBL ; les États-Unis ont été le seul pays à déclarer des saisies de 1,4-butanediol. Après le lancement du Système PEN Online Light en

octobre 2022, les autorités chinoises ont commencé à notifier aux pays importateurs les envois de GBL prévus dans le cadre du commerce légitime. En outre, la Chine a indiqué dans le formulaire D qu'elle avait stoppé 39 envois représentant au total près de 575 tonnes de GBL en 2022.

178. Le GBL et le 1,4-butanediol figuraient également parmi les substances visées dans le cadre de l'opération « Knockout » de l'OICS, dont l'objectif était de repérer et de démanteler les opérations de fabrication illicite, les activités suspectes de commercialisation en ligne et les points de distribution et de redistribution de substances qui auraient été utilisées dans le passé aux fins de commettre des agressions sexuelles facilitées par la prise de drogue. Cette opération a été menée du 20 novembre au 18 décembre 2022 en conjonction avec le Projet « Ion », le Projet « Prism » et le Programme mondial d'interception rapide des substances dangereuses (GRIDS). Les saisies effectuées au cours de cette période se sont élevées à 82 kg et 18 litres de GBL (61 incidents) et à 46 kg et 200 litres de 1,4-butanediol (101 incidents). Ces quantités indiquaient que les saisies avaient été réalisées au niveau de la vente de détail et que les substances étaient destinées à la consommation directe plutôt qu'à une utilisation comme précurseur. Les principaux marchés de consommation se situent en Amérique du Nord et en Océanie ; les principales régions d'origine sont l'Europe et l'Asie de l'Est.

179. Les saisies de GBL et de 1,4-butanediol signalées par l'intermédiaire du Système PICS au cours des dix premiers mois de 2023 s'élevaient respectivement à environ 1 700 litres dans neuf incidents et à plus de 3 300 kg dans deux incidents. Les plus grandes quantités de ces deux substances ont été saisies par le Canada dans le cadre de saisies de plusieurs précurseurs, notamment des précurseurs de stimulants de type amphétamine et de fentanyl. Compte tenu de leur dualisme, les incidents concernant les deux substances ont également continué à être signalés par l'intermédiaire du Système IONICS, généralement dans des quantités du niveau de la vente au détail.

## 2. Précurseurs de la kétamine

180. Si les saisies de kétamine ont fortement augmenté ces dernières années et que la taille et le niveau de sophistication des laboratoires de kétamine démantelés se sont accrues, on ne dispose guère d'informations sur les produits chimiques utilisés. Selon l'ONUDC<sup>33</sup>, certains des sites les plus importants, notamment des laboratoires illicites et des entrepôts, ont été démantelés en Asie du Sud-Est, à savoir au Cambodge et au Myanmar, ce qui a permis de saisir d'énormes quantités de produits chimiques, de l'ordre de

plusieurs centaines de tonnes. Toutefois, on ne disposait pas en règle générale d'informations précises sur ces produits chimiques. Lorsque ces informations étaient disponibles, il s'agissait principalement de produits chimiques de base, de solvants, d'acides et de bases, mais on ne disposait pas d'informations sur les matières premières proprement dites.

181. Étant donné que seule la Chine a déclaré en 2022 des saisies, en quantités presque négligeables, de deux des principaux précurseurs de la kétamine, à savoir la 2-chlorophénylcyclopentylcétone et l'« hydroxylimine »<sup>34</sup>, en 2022, il n'est pas possible de déterminer une quelconque tendance dans le trafic de précurseurs de la kétamine. **L'OICS félicite les gouvernements qui signalent volontairement les saisies de précurseurs de la kétamine, l'origine de ces précurseurs et d'autres informations connexes. De même, il félicite les gouvernements qui procèdent à des analyses scientifiques visant à établir le profil de la kétamine saisie pour déterminer si elle a été fabriquée illicitement et, le cas échéant, à partir de quels produits chimiques. Ces efforts permettent d'obtenir les données factuelles nécessaires pour empêcher la fabrication illicite de kétamine tout en protégeant les chaînes d'approvisionnement légitimes, garantissant ainsi la disponibilité de cette substance à des fins légitimes.**

## 3. Précurseurs de nouvelles substances psychoactives, y compris de substances récemment inscrites aux Tableaux de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972 ou de la Convention sur les substances psychotropes de 1971

182. Comme les années précédentes, un certain nombre de pays, en particulier des pays européens, ont signalé des saisies de précurseurs de nouvelles substances psychoactives et de substances récemment placées sous contrôle international au moyen du formulaire D. Ces informations, ainsi que celles communiquées par l'intermédiaire du Système PICS, donnent une idée de la répartition géographique de la fabrication illicite de ces substances. Comme les années précédentes, la plupart des saisies effectuées au cours de la période considérée concernaient des précurseurs de cathinones synthétiques.

183. Dans le formulaire D pour 2022, la Fédération de Russie a déclaré les saisies les plus importantes, à savoir plus

<sup>33</sup>ONUDC, Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est et le Pacifique, *Synthetic Drugs in East and South-East Asia*.

<sup>34</sup>L'« hydroxylimine » est un terme informel utilisé pour désigner la substance connue sous le nom chimique de 1-hydroxycyclopentyle (2-chlorophényle)-cétone-N-méthylimine.

de 2 800 litres de **valérophénone**, précurseur de l'*alpha*-PVP, et environ 840 kg de **2-bromo-4'-méthylpropiophénone**, précurseur de la méphédrone. Des saisies de ce dernier ont également été signalées par quatre autres pays européens, dans des quantités allant de moins de 1 kg (Hongrie) à près de 350 kg (Ukraine). Le Royaume des Pays-Bas et la Pologne ont également signalé des saisies de **2-bromo-4'-chloro-propiophénone**, précurseur de la 4-CMC (cléphédrone) et d'autres dérivés de la cathinone 4-chloro substitués.

184. Au cours des dix premiers mois de 2023, six incidents faisant intervenir des précurseurs de nouvelles substances psychoactives ont été déclarés au moyen du Système PICS, dont quatre étaient liés à des laboratoires illicites du Royaume des Pays-Bas et portaient sur des précurseurs de l'*alpha*-PVP, de la méphédrone et de la cléphédrone, dont l'un au moins était également associé à certaines étapes de la fabrication illicite de kétamine. Les informations disponibles indiquent que la fabrication illicite de cathinones est limitée en Europe, et qu'elle porte principalement sur la méphédrone et la cléphédrone en Europe occidentale et centrale, et la méphédrone et l'*alpha*-PVP en Europe orientale. Cette fabrication a également été signalée occasionnellement dans les pays d'Asie centrale. Toutefois, lorsque des quantités importantes de précurseurs sont saisies, leur type n'est généralement pas précisé. Par exemple, l'OICS a été informé du démantèlement d'un laboratoire présumé de méphédrone au Kirghizistan en juin 2023, qui a donné lieu à la saisie de 2,2 tonnes de précurseurs, dont la nature n'a pas été spécifiée, ainsi que de matériel de laboratoire connexe. L'OICS a également été informé de la fabrication illicite de méphédrone dans la province chinoise de Taïwan.